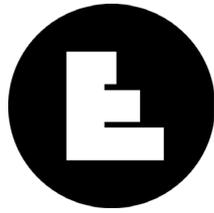


E U R O P A N ^{FR}

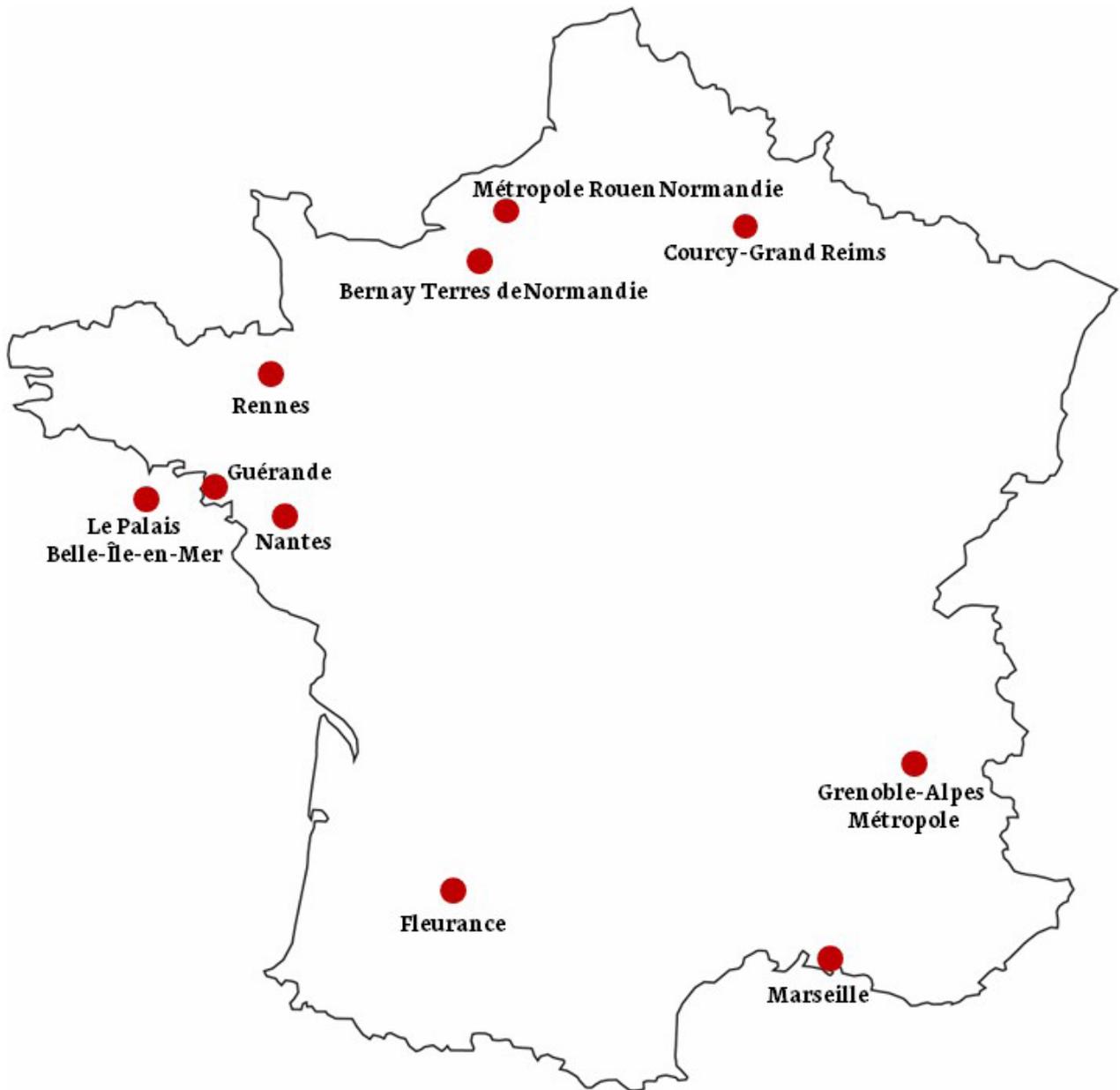


E17 - Villes Vivantes 2

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**VALLÉES HABITÉES, PRODUCTIVES,
VIVANTES**

Dossier de site



AVANT-PROPOS

Les sites d'europan en France peuvent paraître immenses, hors proportions, hors limites, qu'ils soient répertoriés parmi de « petites villes de demain » ou des territoires métropolitains.

Ils le sont. Et c'est pourquoi ces sites là sont intéressants pour les candidats. Ils nécessitent une réflexion réellement à hauteur des enjeux contemporains, une réflexion quant à la redéfinition de nos milieux habités, denses ou pas. En effet, ces sites-là interrogent la transformation de la ville et de l'architecture à l'aune de la transition civilisationnelle. On y retrouve des enjeux permanents, la relation à l'eau, à la biodiversité, aux activités humaines productives, sociétales, équilibres souvent détruits au cours des 2 derniers siècles emportés par la révolution industrielle.

Comment penser et concevoir l'architecture de la ville, des lieux habités, des édifices, sans un esprit critique et prospectif, sans considérer réparation, transformation, réimplantation, changement ? sans réimaginer ?

Concevoir un édifice, un espace public, nécessite cet esprit critique pour prendre place dans les manifestes et les engagements philosophiques que notre époque appelle urgemment. Toutes les époques de renaissance l'ont fait, mais il s'agit aujourd'hui de changement d'ère.

Parmi les sites définis par de larges périmètres de réflexion, les candidats devront faire leur chemin et conceptualiser chemin faisant.

Il peut s'agir d'une pensée étirée, allongée, une ou plusieurs couches de paramètres conceptuels, ou bien d'un petit mécanisme qui fera engrenage.

Les échelles des sites sont souvent contrastées : peu importe la dimension spatiale et architecturale de la réponse, car à Europan, il n'a jamais été question de planifier ni de redessiner l'ensemble d'une ville, ni d'un quartier.

Il est encore et toujours question de projets déclencheurs et d'imagination, peu importe les échelles.

Mais pour que des propositions fassent « mouche » les itinéraires et processus pour faire projet sont essentiels. Quel sera votre propos ?

Ce préalable est valable pour tous les sites de la session 17. Europan, avec les collectivités, a toujours à cœur de réélargir, d'ouvrir la question, de reformuler au-delà des attentes concrètes dont on sait qu'elles existent de toutes façons, et qui sont souvent formulées. Qu'est-ce qui fait se rencontrer plusieurs communes et/ou donneurs d'ordre autour d'un parc ? d'un fleuve ? d'un patrimoine ? le désir d'une pensée à construire ensemble, au-delà des limites, et ceci par le projet, des espaces naturels aux espaces publics, de la cabane à l'édifice.

Car en effet il est question, dans tous les sites, d'édifices, posés, ancrés, flottants, en ruine, en activité, habités, utilisés, en voie de..., réels et/ou symboliques. Peu importe qu'ils soient vétustes, laids pour certains, qu'ils soient qualifiés de verrues ou de bijoux du patrimoine du 20^e siècle, ils font partie de notre culture, de notre présent, ils sont des trésors méconnus, ils sont constitués de matière et de mémoire. Dans une époque que nous appelons à être toute de sobriété, ils existent et donc, ils demeurent.

A ces forts questionnements, nous attendons, Europan et les collectivités de la 17^e session, des réponses réfléchies, audacieuses, vivantes et prospectives.

LE THÈME : VILLES VIVANTES 2

RÉ-IMAGINER DES ARCHITECTURES EN PRENANT SOIN DES MILIEUX HABITÉS

Il s'agit de se poser la question des capacités régénératrices des milieux vivants autour de nouvelles écologies architecturales, urbaines et paysagères, tentant de dépasser l'opposition nature-culture et l'anthropocentrisme dans des temps marqués par les dévastations et l'urgence climatique.

Les différents rapports du Giec, jusqu'à celui de mars 2022 étant toujours plus alarmants, ainsi que la pandémie de la Covid 19 étendue à l'échelle planétaire, ont rendu encore plus évidentes les vulnérabilités du vivant et les métamorphoses de l'habitabilité. La possibilité même de vivre est désormais en question pour tous étant donné l'excès des consommations des ressources naturelles par certains groupes humains au détriment des besoins de la population totale, dépassant ce que la planète Terre peut renouveler.

Urgence climatique, surexploitation, pollution, inégalité et iniquité, autant de maux, de bouleversements et de désorientations qui en appellent à des actions du « care » ou « prendre soin » pour ménager les coexistences et le tissage du vivre ensemble, ce qui s'inscrit dans un radical changement de paradigme. Joan Tronto, une des principales théoriciennes politiques de l'« éthique du care » le définit comme « une activité caractéristique de l'espèce humaine incluant tout ce que nous faisons en vue de maintenir, de continuer ou de réparer notre 'monde' de telle sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible ». Sensibilité, responsabilité, créativité sont matières du souci et du goût des autres.

Ce qui suppose de s'inscrire dans une reconnaissance des appartenances et interactions en jeu dans les situations qui seront proposées au concours. Pour European 17, les contextes se situent dans un changement radical d'approche pour penser et produire l'espace de manière plus immersive afin de prendre soin des milieux vivants. Un nouveau paradigme est à l'œuvre poussant à se demander comment accorder les choses et les êtres entre eux alors que se pose la question de l'habitabilité de la planète Terre. Des stratégies locales et translocales se trouvent associées à des enjeux aussi bien de métabolisme (nouvelle gestion des flux d'éléments naturels, de matières et d'humains avec un objectif de développement d'économies circulaires) que d'équité et de solidarité (inclusivité des acteurs dans les processus) qui étaient déjà partiellement à l'œuvre dans certains contextes d'E 16.

Comment ré-imaginer des architectures qui s'incarnent dans des « visions » et des « récits » du devenir des sites entre présent et futur ?

Face à ces challenges territoriaux, il est plus que nécessaire de créer des reconfigurations spatiales complexes, globales et dynamiques, dans les milieux habités endommagés afin de revitaliser des communautés biologiques et humaines. L'approche par le prendre soin induira des logiques de projets innovantes, dynamiques et variées qui doivent se croiser :

- produire une compréhension active du déjà-là (échelles biologique + socio-anthro-pologique), une intelligence des situations ;
- à partir de cette immersion, réparer les territoires/espaces maltraités par soustraction et récréation ;
- s'engager dans des projets urbains sobres (consommation foncière réduite) et dans des projets architecturaux économes en matières, en technicité, en énergie, attentifs aux ressources dans leur impact sur la terre
- renforcer, régénérer ou créer des qualités d'hybridité nature/culture ;
- relier l'échelle de réflexion stratégique et dynamique des territoires (les grands enjeux écologiques structurants) à celle des espaces de proximités à repenser (espaces du quotidien et espaces partagés) ;
- imaginer / créer aujourd'hui des architectures en pensant la relation temps présent / temps futur et donc leur fabrication et leur adaptabilité temporelle (développement durable) ;
- prendre en compte dans les projets des processus de conception et fabrication impliquant l'ensemble des acteurs dans leur diversité et leurs rôles.

Pour atteindre cette complexité, les situations qui seront retenues pour le concours European d'European 17 doivent permettre que les projets rendus puissent activer dans différents contextes et à différentes échelles :

- des liens de symbiose entre le monde vivant et le monde culturel, des relations vitales entre êtres humains et non humains ;
- des synergies spatiales (actions menées de concert entre éléments, organes ou parties prenantes différents) : ce sont des types de reliances naturelles et culturelles à différentes échelles entre des éléments fragmentés résultant du développement moderniste des milieux ;
- la prise en compte des temporalités naturelles et humaines (cycles et rythmes du vivant et du social) dans des projets-processus.

EUROPAN EUROPE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

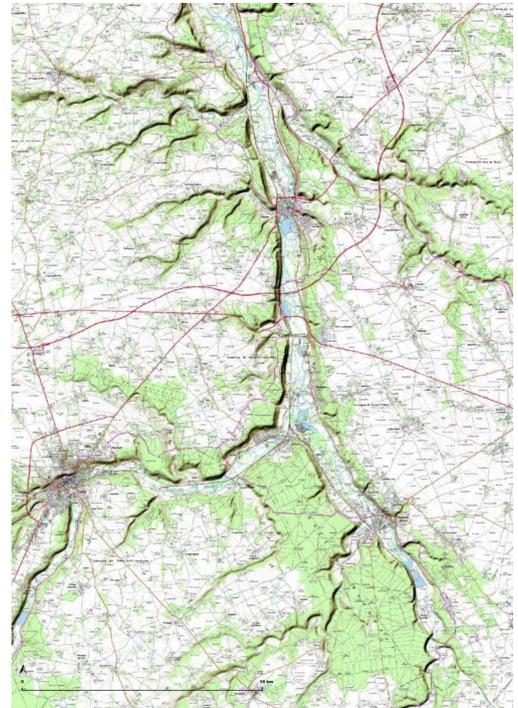
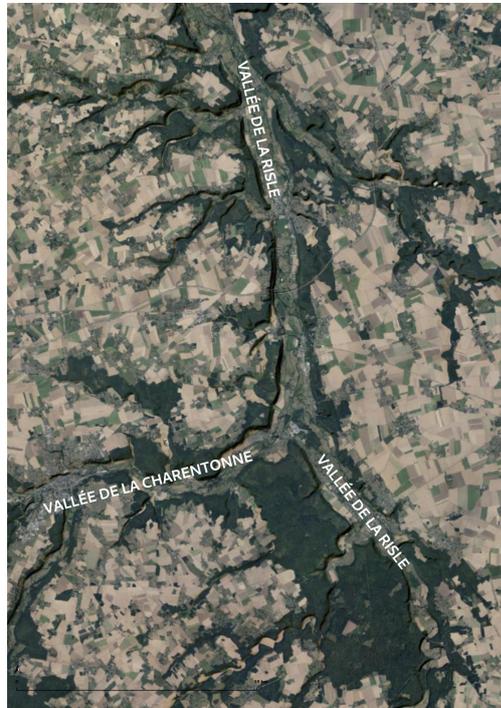
REPRÉSENTANT(S) DU SITE : Intercommunalité Bernay Terres de Normandie, Villes de Brionne, Nassandres-sur-Risle, Serquigny et Fontaine-l'Abbé.
ACTEUR(S) IMPLIQUÉ(S) : Intercommunalité Bernay Terres de Normandie, Villes de Brionne, Nassandres-sur-Risle, Serquigny et Fontaine-l'Abbé, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure (CAUE27), Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM27), Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), propriétaires privés des sites de projet mis au concours (avec le soutien de l'Agence nationale de la cohésion des territoires).

REPRÉSENTANT DE L'ÉQUIPE : Architecte / Urbaniste/ Paysagiste
COMPÉTENCES SOUHAITÉES AU REGARD DES ENJEUX ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE : architecture, urbanisme, paysage, écologie et toute compétence au choix des candidats

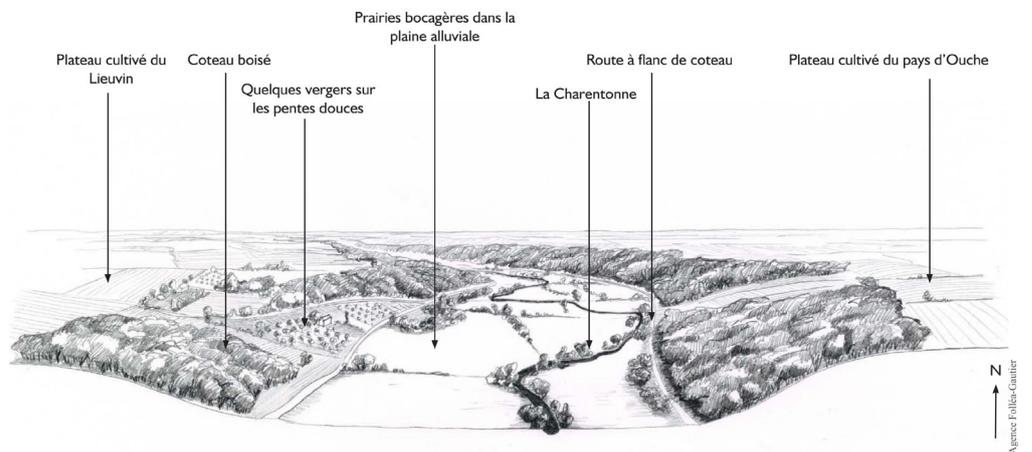
COMMUNICATION : valorisation des projets après le concours : publication d'un catalogue des résultats et exposition nationale
JURY – 1ÈRE ÉVALUATION : avec la participation des représentants de site
JURY – SÉLECTION DES PRIX : sélection de trois projets par site. Avec la participation des représentants de site. Primes : les primes sont attribuées par le jury indépendamment des sites : lauréat (12.000€) / mentionné (6.000€) / mentions spéciales (pas de prime)

PROCÉDURE INTERMÉDIAIRE POST CONCOURS : • Rencontre des villes & des équipes organisée par le secrétariat European France à Paris en début d'année 2024 • Rencontre in-situ des villes & des équipes organisée par les collectivités et leurs partenaires à partir de janvier 2024 • Assistance et conseil d'European France auprès des collectivités et de leurs partenaires pour la mise en place des suites du concours

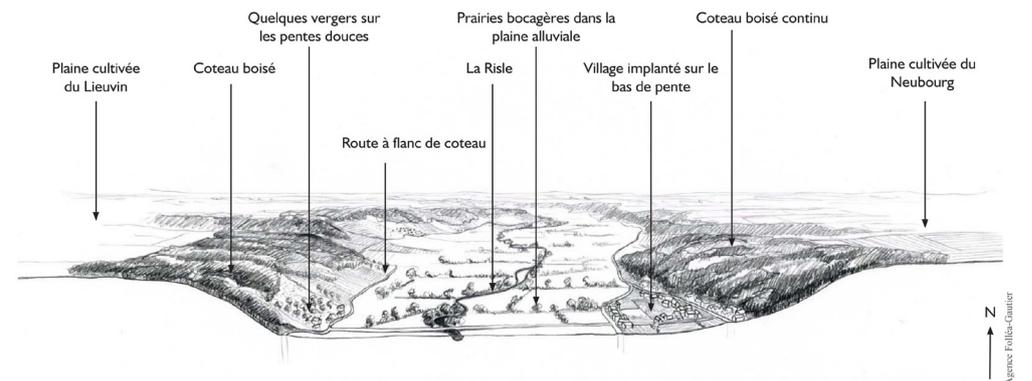
MISSION DONNÉE A LA (OU LES) ÉQUIPES SÉLECTIONNÉE(S) POUR LA RÉALISATION : études urbaines en collaboration avec les Villes et l'Intercommunalité, missions de maîtrise d'œuvre architecturale. Favoriser une MOE opérationnelle et/ou architecturale avec des maîtres d'ouvrage associés.



LES VALLÉES DE LA RISLE ET DE LA CHARENTONNE
(geoportail.fr)



BLOC-DIAGRAMME DU PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA CHARENTONNE
(Atlas des paysages de Haute-Normandie)



BLOC-DIAGRAMME DU PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA RISLE
(Atlas des paysages de Haute-Normandie)

RELATION AU THÈME

Les vallées de la Charentonne et de la Risle (dont l'embouchure se situe dans l'estuaire de la Seine) structurent le territoire de l'Intercommunalité Bernay-Terres de Normandie. Leurs plaines alluviales étroites, occupées essentiellement par des prairies inondables et encadrées par des coteaux abrupts et boisés, ont aussi accueilli une urbanisation tournée vers la production industrielle qui exploitait l'énergie des cours d'eau. Les pôles urbains qui ponctuent ces vallées connaissent aujourd'hui des dynamiques contradictoires et peu durables : d'une part, une déprise industrielle, laissant en héritage des friches inoccupées ou sous-utilisées, à ré-intégrer dans le territoire ; d'autre part, une déprise résidentielle, se traduisant par la péri-urbanisation des bourgs éloignant les habitants de l'emploi et des services.

Le contexte plus général de la transition climatique et de l'évolution réglementaire européenne en matière de limitation de l'artificialisation des sols, voire de renaturation de ceux-ci, nécessite de repenser l'aménagement du territoire sous l'angle de la sobriété et de la résilience. Ainsi, réinvestir les friches industrielles est une opportunité pour redonner des lieux de vie aux habitants, tout en contribuant au développement et à l'attractivité du territoire. En même temps, et en milieu rural tout particulièrement, cela constitue un défi majeur.

LES ENJEUX DU SITE AU REGARD DU THÈME

DE LA BIODIVERSITÉ URBAINE À LA PETITE VILLE VIVANTE

Si la nature maîtrisée a toujours fait partie de la palette de l'architecte pour ses apports esthétiques (la nature comme embellissement de la ville) et fonctionnels (la nature comme espace d'assainissement de la ville), aujourd'hui les concepteurs sont appelés à inventer une nouvelle alliance ville-nature. La prise de conscience écologique généralisée, l'émergence du champ juridique des droits de la nature, ainsi que le fort désir de nature exprimé par les citoyens, accompagnent - entre autre - des nouvelles manières d'entendre l'organisation de l'espace, capables de lutter contre la perte massive de biodiversité en cours (la « Sixième Extinction », selon le Prix Pulitzer Elizabeth Kolbert) pour ne pas compromettre notre propre survie. Comment tendre, donc, vers une « ville biodiversitaire » (Clergeau, 2015) ?

Une des réponses pourrait peut-être provenir de ces territoires à faible densité urbaine que sont les vallées de la Charentonne et de la Risle, où l'alternance entre petites villes et espaces naturels permet la structuration d'un réseau de « vides



**LA RISLE DANS LE
CENTREBOURG DE BRIONNE**
FR-INTERCOM_BERNAY_
TERRES_NORMANDIE-
PS1-Po5



**LA RISLE VISIBLE DEPUIS LE
SITE DE L'EX-SUCRERIE
SAINT-LOUIS À
NASSANDRES-SUR-RISLE**
FR-INTERCOM_BERNAY_
TERRES_NORMANDIE-
PS2-Po4

urbains » qui sont des « pleins écologiques » (comme le dirait Gilles Clément), dont la continuité est assurée principalement par les rivières, véritables infrastructures écologiques traversant les tissus urbains. Malgré les risques d'inondation qui caractérisent ces vallées, l'eau qui relie les bourgs et les friches est une ressource vivante aux bénéfices multiples ; il convient donc de ne plus la cacher ou l'éloigner, mais au contraire, de s'en approcher pour l'intégrer dans des projets urbains et architecturaux résilients.

Même au sein de territoires ruraux, souvent peu diversifiés à cause de la prévalence d'une agriculture spécialisée, la biodiversité pourrait se révéler plus importante dans les espaces urbains et notamment dans les friches, où le peu d'entretien voire l'absence de fréquentation humaine permettent le développement d'autres espèces. Mais si la biodiversité est un enjeu écologique fort, elle représente aussi une manière d'enrichir, plus largement, la qualité urbaine pour l'ensemble du vivant, humain et non-humain. Cette diversité est alors à entendre aussi et surtout comme valorisation de la singularité spatiale (variété architecturale, formes urbaines, qualités paysagères et écologiques, ...) et de la vitalité sociale (participation à la vie urbaine, économies locales, usages et temporalités, ...), existantes et futures.

Il s'agit donc d'imaginer la petite ville en milieu rural en tant qu'organisme vivant qui évolue par le biais de processus de projets favorisant la sédimentation des interventions successives et leur appropriation de la part des habitants. Ainsi, se saisir de la nature dans le projet ne consiste pas seulement à la considérer comme un remède pour réparer les maux du monde urbain, mais aussi à la mobiliser comme ressource fédératrice de lieux et d'acteurs, comme structure caractérisant spécifiquement chaque ville et chaque territoire et capable de donner le tempo des transformations urbaines.

Ce réseau de petites villes vivantes liées par les rivières peut-il devenir une alternative durable à la vie dans les métropoles ?

LES FRICHES INDUSTRIELLES, DES LIEUX À HAUT POTENTIEL

Liées à l'eau, beaucoup d'industries se sont implantées dans ces vallées et notamment au XIXe siècle où moulins, forges, tanneries, papeteries, verreries, industries textiles utilisaient la force hydraulique des rivières (de nombreux moulins ponctuent encore la vallée de la Charentonne). Plus d'une centaine d'entreprises devaient être installées le long de la Risle au moment où le journaliste français Victor-Eugène Ardouin-Dumazet, dans l'un des 70 volumes de Voyage en France (1894), la définissait « une rue d'usines ».

Ces deux vallées sont l'exemple typique de comment la lente évolution des activités artisanales en productions industrielles (parfois en pointe de la technologie) a construit au fil des décennies une identité territoriale forte grâce à des savoirs et savoir-faire situés, ainsi qu'une économie locale - liée aux productions agricoles et industrielles - qui a fait vivre plusieurs générations d'habitants tout en favorisant l'émergence des formes urbaines spécifiques le long des rivières. L'histoire longue de l'occupation et de la transformation de ce territoire a été radicalement



**LA RISLE DANS SON
PAYSAGE**
(CAUE27)



**LA CHARENTONNE
TRAVERSANT LE SITE
DU PETIT NASSANDRE À
SERQUIGNY**
FR-INTERCOM_BERNAY_
TERRES_NORMANDIE-
PS3-P09

bouleversée par les mutations récentes du système économique des filières de production (alimentaire, textile, métallurgie, ...) à l'échelle internationale. Les friches industrielles sont le résultat de cette déterritorialisation.

Les formes et les espaces de cette « ville inoccupée » (Arab et Miot, 2020) suscitent des évaluations nuancées. D'une part, dans le cadre d'une pensée aménagiste qui promue la « culture du propre », les friches peuvent être qualifiées de délaissés urbains, espaces mal gérés, témoins de dysfonctionnements, etc. ; cela vaut tant pour la nature qui s'y développe spontanément, sans contrôle humain, que pour le bâti qui vieillit et se dégrade ou est occupé en dehors des normes ou des coutumes urbains. D'autre part, les friches sont reconnues comme des réservoirs de biodiversité en ville (car la nature a besoin d'espace libre et de temps pour devenir et s'entretenir par elle-même), mais elles sont également appréciées en tant que lieux pouvant accueillir des usages plus libres, moins soumis aux codes qui régissent l'espace public, et/ou des expérimentations (au moins temporaires) de nouvelles pratiques d'appropriation de la nature en ville et de reconnexion des citadins avec les temps de la nature.

Surtout, les friches sont des lieux urbains en devenir, des espaces en attente d'un projet collectif. Dans ces vallées où l'urbanisation est soumise aux contraintes de la topographie et des risques d'inondation, auxquelles se rajoute l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) du territoire, les friches industrielles représentent des opportunités de développement. Toutefois, à la différence de certaines opérations de renouvellement urbain où les friches ont été considérées comme des « stigmates » à effacer ou comme des réserves foncières à ré-urbaniser aussitôt, en accélérant le processus de dépollution, démantèlement (avec parfois quelque sauvegarde) et reconversion en volumes habitables, il est nécessaire ici de prendre en compte les spécificités de ces territoires ruraux. Les petites villes des vallées de la Charentonne et de la Risle sont en effet attractives, mais elles ne sont pas soumises à une forte pression foncière : la valeur de ce patrimoine bâti à l'aspect ordinaire, qui peut cacher des qualités spatiales parfois insoupçonnées, est à considérer aussi par rapport aux temporalités longues de la transformation territoriale.

LES ATTENTES SPÉCIFIQUES DE LA VILLE ET DE SES PARTENAIRES

Sont associés à la démarche European l'Intercommunalité Bernay-Terres de Normandie, les communes de Brionne, Nassandres-sur-Risle, Serquigny et Fontaine l'Abbé, ainsi que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Eure, l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et les propriétaires privés des sites de projet mis au concours (avec le soutien de l'Agence nationale

**LA CHARENTONNE
LONGEANT LE
SITE DE COURCELLES À
FONTAINEL'ABBÉ**
FR-INTERCOM_BERNAY_
TERRES_NORMANDIE-
PS4-P09



**LA CHARENTONNE
TRAVERSANT LE SITE
DU PETIT NASSANDRE À
SERQUIGNY**
FR-INTERCOM_BERNAY_
TERRES_NORMANDIE-PS3-P13

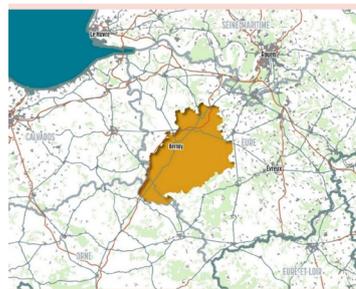


de la cohésion des territoires (ANCT)).

Ces acteurs réunis en partenariat ont pour objectif de nourrir la réflexion concernant la planification territoriale (notamment en lien avec l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à venir), au sein d'un département qui a commencé à s'y intéresser relativement récemment et à partir des villes les plus peuplées. C'est aussi l'occasion de mettre en lumière un territoire qui est déjà attractif en termes de cadre de vie, mais qui nécessite d'être mieux connu et valorisé.

La participation à European permet aux différents acteurs de se fédérer autour de la recherche de la qualité architecturale, urbaine et paysagère pour et avec les habitants, afin de susciter des envies aussi dans les communes voisines. Le concours permettra de lancer des opérations « pionnières » tout en alimentant des processus de transformation à long terme.

Enfin, les collectivités et leurs partenaires souhaitent s'engager en faveur de l'expérimentation, de l'innovation et de la promotion de jeunes concepteurs, de plus en plus sensibles aux opportunités de déployer des démarches exemplaires dans les milieux ruraux. Confrontés aux mêmes défis socio-environnementaux que les métropoles, ces territoires méritent autant d'attention pour construire collectivement de nouveaux récits et projets, ambitieux et inattendus



Intercom Bernay Terres de Normandie

917 km²
75 communes au 1^{er} janvier 2022

Département | Eure (27)

Région | Normandie

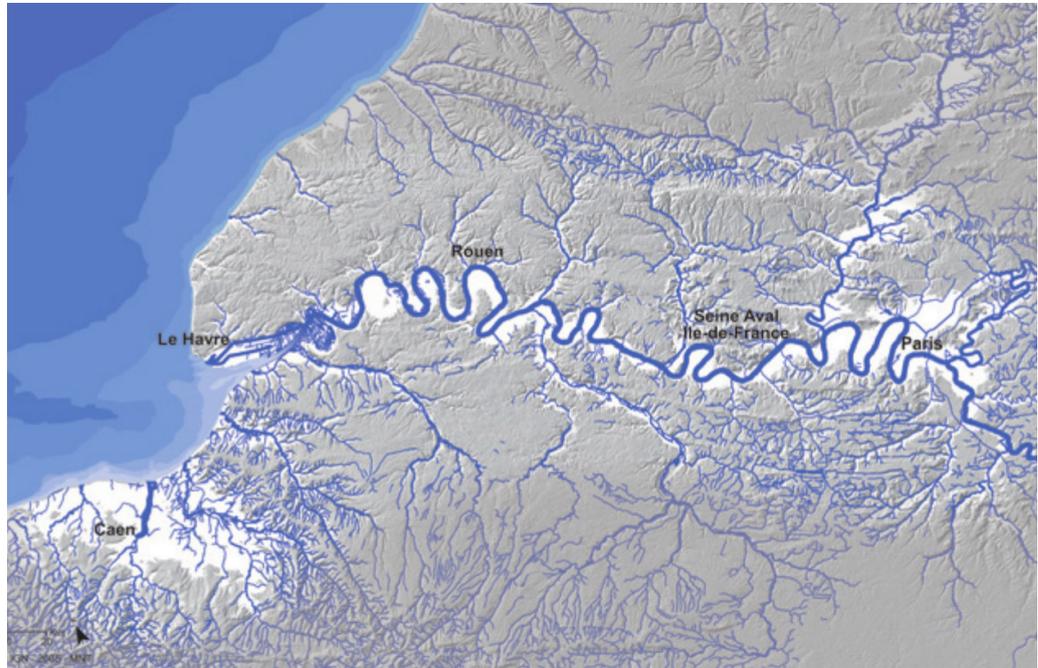
 54 829 habitants en 2019
60 hab./km²

 17 377 emplois en 2018

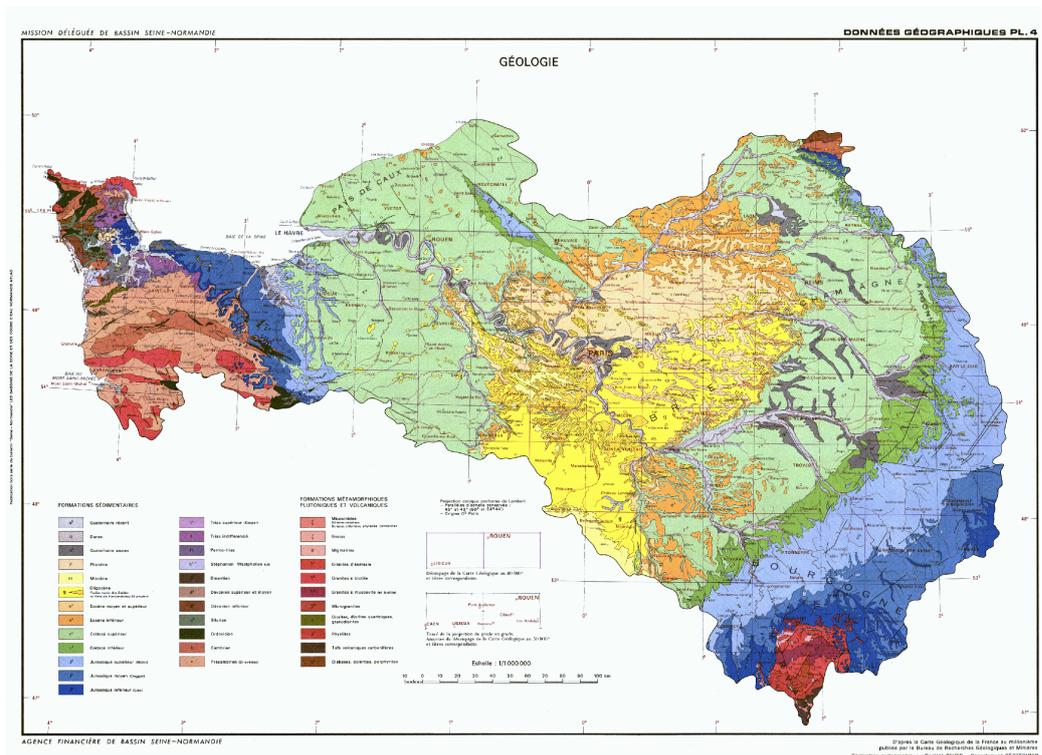
 30 154 logements en 2018

LE TERRITOIRE DE
L'INTERCOM BERNAY
TERRES DE NORMANDIE
(Synthèse du diagnostic du
SCoT)





**RELIEF ET HYDROGRAPHIE
DU BASSIN VERSANT DE
LA SEINE**
(apur.org)



**LA GÉOLOGIE DU BASSIN
VERSANT DE LA SEINE**
(d'après la carte géologique de
France BRGM)

CONTEXTE

TERRITOIRE, GÉOGRAPHIE ET PAYSAGE

Localisée en rive gauche de la Seine, l'Intercommunalité Bernay Terres de Normandie est issue de la fusion de 5 communautés de communes en 2017 et regroupe 75 communes du département de l'Eure (Normandie). Il s'agit d'un territoire principalement rural, avec une densité de population faible (60 hab./km²), les deux tiers des communes comptant moins de 500 habitants. Les atouts environnementaux et paysagers de ce territoire participent à son identité, au cadre de vie et à l'économie locale.

L'organisation multipolaire de l'urbanisation présente une offre équilibrée de services, d'équipements et de zones d'activités économiques diffus sur le territoire. Plusieurs axes de transport structurent les mobilités :

- cinq gares ferroviaires de l'Intercommunalité sont desservies par les lignes Rouen-Caen (gares de Brionne, Serquigny et Bernay) et Paris-Caen (gares de Romilly-la-Puthenaye, Beaumont-le-Roger, Serquigny et Bernay) ;
- l'autoroute A28 longe le territoire du nord au sud-ouest en connectant la vallée de la Seine (via l'autoroute A13 entre Paris et Le Havre/Caen) avec les principales villes de la Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine via Le Mans ;
- les routes départementales permettent les déplacements locaux (D130 et D438 en direction nord-sud ; D613 entre Evreux et Lisieux).

Le territoire, historiquement industriel et actuellement encore productif, connaît aujourd'hui un développement davantage tourné vers une économie présentielle.

UN TERRITOIRE BIEN CONNECTÉ À L'« AXE SEINE »

Les vallées de la Risle et de la Charentonne (cette deuxième confluent dans la première) marquent le territoire de l'Intercommunalité en tant que colonne vertébrale en forme de « Y » inversé liant les trois plateaux agricoles du Lieuvin, du Pays d'Ouche et de Neubourg. Comme les autres vallées secondaires des rives droite et gauche de la Seine, celles de la Risle (dont l'embouchure se situe dans l'estuaire de la Seine) et de la Charentonne participent au fonctionnement du système du bassin versant du fleuve en drainant le plateau calcaire que la Seine a entaillé en créant une vallée en méandres et terrasses.

Connectant Paris au Havre, la Seine est à la fois une infrastructure et un milieu vivant, une vaste région fortement anthropisée qui conjugue les enjeux d'un axe de développement international avec des richesses environnementales et

patrimoniales d'exception. Au fil des siècles, d'importantes transformations spatiales ont touché tout le territoire de la vallée : endiguement de la Seine, drainage des zones humides au profit des espaces urbanisés et agricoles, artificialisation des sols. La vallée de la Seine constitue aussi un pôle d'implantation industrielle majeur en France aussi bien pour les industries de transformation (pétrochimie, chimie de spécialités, papeteries) que pour les industries manufacturières (construction automobile, aéronautique, industrie mécanique).

Vers la fin des années 2010, dans le cadre des réflexions sur la métropole du Grand Paris, la vallée de la Seine a été identifiée comme ensemble territorial stratégique par de nombreux acteurs (État, régions, intercommunalités urbaines, acteurs économiques, ...), en donnant le jour à un projet métropolitain d'échelle interrégionale, appelé « Seine Métropole » ou « Axe Seine ». Cet ensemble économique intégré est rythmé par trois ports (Gennevilliers, Rouen et Le Havre) réunis en un seul grand port fluvio-maritime (HaRoPa), des activités productives et logistiques mais aussi de nombreux lieux de vie, bâtis et naturels.

Inévitablement liée à l'Axe Seine, la vallée de la Risle en tire des impacts différents de part et d'autre de son cours : si le plateau bocager à l'Ouest (Lieuvin) reste plus isolé des grands axes économiques, le plateau d'openfield à l'Est (Neubourg) est soumis à l'influence de l'axe Seine, ce qui se traduit par une forte péri-urbanisation de ses bourgs.

DES PAYSAGES RYTHMÉS PAR LES VALLÉES ET LES PLATEAUX

La vallée de la Risle pénètre vers le sud sur 150 km. La Charentonne y conflue au niveau de Nassandres-sur-Risle. Les liens entre vallées et plateaux et entre façade maritime et intérieur des terres expliquent la diversité et la richesse des paysages locaux.

Cette alternance de vallées et plateaux définit l'armature paysagère et écologique de ce territoire. La trame verte et bleue s'appuie sur les continuités des structures bocagères, les boisements des coteaux, les cours d'eau, les zones humides, etc. Plusieurs sites naturels font l'objet de protections pour leur valeur de réservoirs de biodiversité : deux sites Natura 2000 (Risle-Guiel-Charentonne, Cavités de Beaumont le Roger) ainsi que plusieurs espaces naturels sensibles (ENS) et zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) témoignent de la diversité des espaces naturels mais dont la richesse environnementale reste fragile.

On distingue cinq unités paysagères au sein du territoire de l'Intercommunalité :

- la vallée de la Risle, où la rivière - qui prend sa source dans les collines du Perche dans le département de l'Orne - a creusé une vallée dans les plateaux crayeux de l'Eure, encadrée par deux coteaux raides et boisés ;
- la vallée de la Charentonne et de la Guiel, avec une organisation assez similaire à celle de la Risle ;
- le plateau du Lieuvin, avec des hameaux jardinés diffus dans la plaine agricole et cadrés par des ceintures bocagères ;
- le plateau du Pays d'Ouche, avec une organisation en hameaux agricoles marquée



OUVRAGE HYDRAULIQUE, SITE SIRET-DELAPORTE, BRIONNE
FR-INTERCOM_BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS1-P25



OUVRAGE HYDRAULIQUE, SITE SIRET-DELAPORTE, BRIONNE
FR-INTERCOM_BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS1-P25b



OUVRAGE HYDRAULIQUE, SITE DU PETIT NASSANDRES, SERQUIGNY
FR-INTERCOM_BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS3-P11



ANCIEN MOULIN, SITE DE COURCELLES, FONTAINE-L'ABBÉ
FR-INTERCOM_BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS4-P10

**SCHÉMA DE PRINCIPE
D'ORGANISATION DE L'EAU
DANS LA VALLÉE DE LA RISLE**
(Atlas des paysages de
Haute-Normandie)

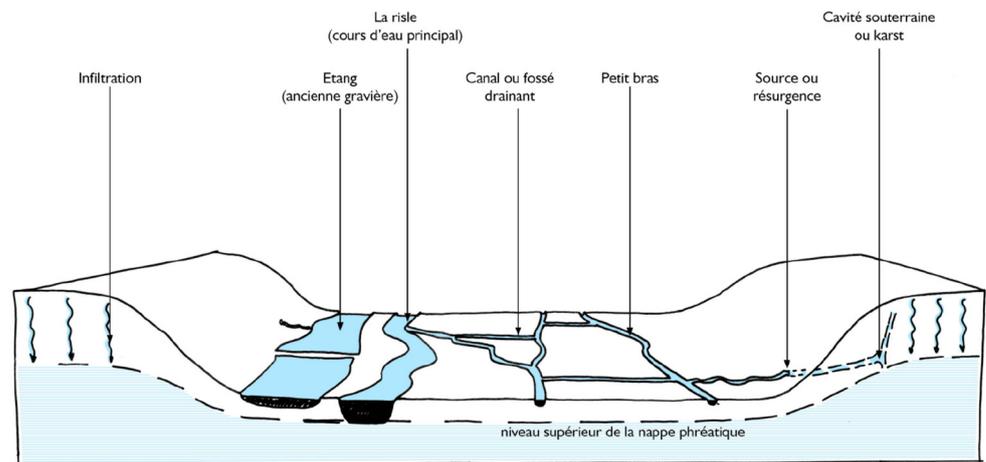


Schéma de principe d'organisation de l'eau dans la vallée.

par une présence intermittente de l'eau ;
- le plateau du Neubourg, secteur agricole ouvert ponctué de bourgs de taille plus importante.

UN TERRITOIRE D'EAU, AVEC SES ATOUTS ET SES CONTRAINTES

La vallée de la Risle forme la limite entre la plaine du Neubourg et le Roumois à l'est, et le Lieuvin et le pays d'Ouche à l'ouest. Deux tronçons se distinguent nettement dans les paysages de la vallée : en amont, où la Risle est très sinueuse, la vallée est étroite, boisée et peu habitée ; en aval, la vallée est plus rectiligne, large et aérée, avec de nombreuses villes ou villages. La vallée de la Charentonne, située à l'interface du Lieuvin et du Pays d'Ouche, compose un paysage qui lui est propre jusqu'à sa confluence avec la Risle. Le profil symétrique de ces deux vallées, en forme de U, est constant (même si moins large pour la Charentonne), ce qui en fait une particularité paysagère en Normandie.

La Risle forme un réseau hydraulique dense et complexe sur l'ensemble de la plaine alluviale. La rivière se démultiplie en plusieurs bras et est alimentée par une multitude de canaux ou fossés de drainage qui entourent les prairies. Parfois la Risle disparaît dans des cavités souterraines. Le bassin versant est concerné par trois types d'inondations : celles liées aux crues des cours d'eau, celles liées au ruissellement (voire à des coulées de boues) et celles liées à des remontées de nappe (que l'on trouve également en partie sur les plateaux). Au cours des trois dernières décennies, la combinaison de plusieurs paramètres a contribué à l'augmentation de l'aléa inondation. Le bassin versant est particulièrement concerné par la diminution des superficies de zones inondables et des champs d'expansion de crues, l'augmentation des surfaces imperméabilisées insuffisamment accompagnée d'une gestion des eaux pluviales, l'évolution de l'occupation des sols et des pratiques agricoles contribuant à une augmentation du ruissellement et de l'érosion des sols, le manque d'entretien des cours d'eau et l'absence de gestion coordonnée des très nombreux ouvrages hydrauliques en rivières. La succession de crues de 1995, 1999 et 2001 a eu un impact très important sur les zones urbanisées du bassin de la Risle. La plupart des communes les plus peuplées (dont Beaumont-le-Roger, Brionne, et Bernay) a été concernée par des phénomènes d'inondations.

En fond de vallée, la plaine alluviale s'étend sur 2 à 3 km de large, occupée majoritairement par des prairies bocagères (saules têtards, aulnes, frênes et peupliers). Ici l'eau est essentiellement souterraine et les inondations sont surtout dues aux remontées de la nappe phréatique. L'association de deux types de gestion de ces territoires marécageux (prairies et marais), permettant le développement d'une riche biodiversité qui vient compléter celle de la ripisylve sur les berges, n'est révélée que par la présence d'espèces végétales typiques de ces milieux (iris d'eau, molinies, carex, joncs, phragmites, mais aussi reine des prés, fromental, ...).

Toutefois, la déstructuration du maillage bocager (patrimoine naturel normand) est en cours. Ce processus découle à la fois des remembrements et du manque d'entretien : le développement de l'élevage intensif a accru les surfaces en prairies



ABBAYE NOTRE-DAME DE BERNAY
(bernaylaville.fr.fr)



CHÂTEAU D'HARCOURT
(normandie-tourisme.fr)



CHÂTEAU DE BEAUMESNIL À MESNIL-EN-OCHE
(normandie-tourisme.fr)



CHÂTEAU DU BLANC-BUISSON À MESNIL-EN-OCHE
(normandie-tourisme.fr)



ABBAYE DU BEC-HELLOUIN
(normandie-tourisme.fr)



AUBERGE DE L'ABBAYE DU BEC-HELLOUIN
(normandie-tourisme.fr)

artificielles au détriment des pâturages traditionnels, les parcelles se sont agrandies et le maillage bocager alluvial s'est ouvert (même si les fonds de vallées sont moins touchés que les plateaux). De plus, à l'interface entre les pentes boisées et la plaine alluviale, on assiste aussi à la déprise des près-vergers, qui ont beaucoup diminué au profit des cultures céréalières, de l'urbanisation ou des friches boisées.

Le fond de vallée de la Charentonne est aussi large et plat, entièrement occupé de prairies humides au milieu desquelles sinue la rivière. L'élevage en prairies de fauche ou prairies pâturées y est pratiqué. Cependant une certaine déprise agricole se ressent, certains tronçons de vallée se referment et des extensions pavillonnaires gagnent les pentes autrefois cultivées autour des villes principales.

PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

STRUCTURE DE L'URBANISATION ET PATRIMOINES BÂTIS

Alors que les plateaux accueillent, d'une part, la production agricole et, d'autre part, des hameaux structurés autour de vergers (Lieuvin et Pays d'Ouche) ou des bourgs au cœur des cultures (plateau du Neubourg), les principaux centres urbains de l'Intercommunalité (Beaumont-le-Roger, Bernay, Brionne, Broglie, Mesnil-en-Ouche, Nassandres-Sur-Risle, Serquigny), ainsi que les activités et les services de proximité, sont localisés dans les vallées.

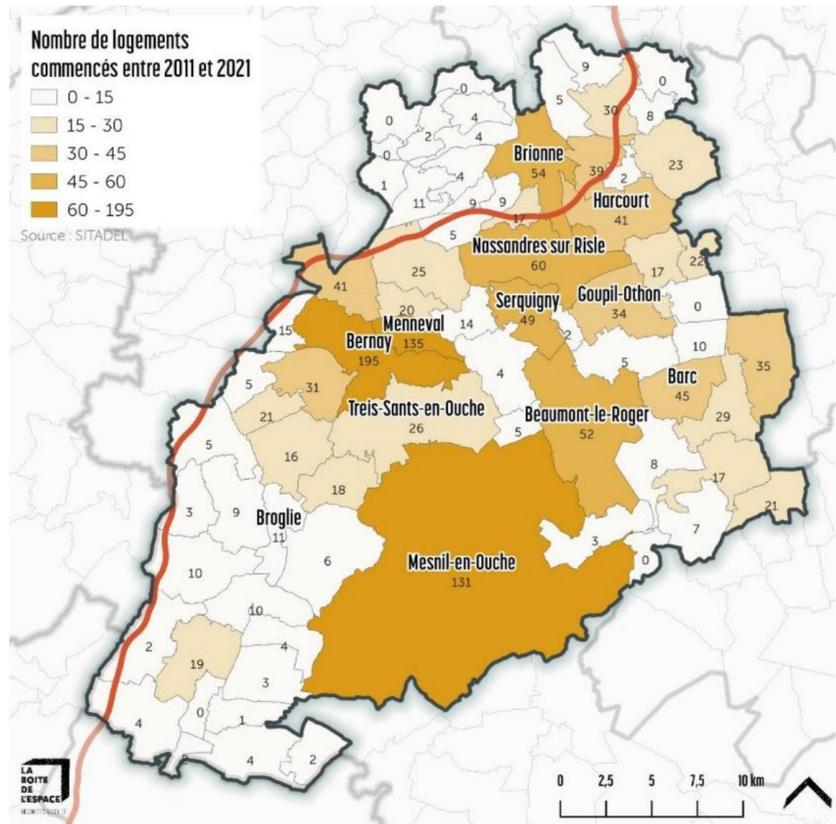
Deux routes desservent chaque côté de la vallée de la Risle, sur les premières pentes des coteaux, dominant légèrement la plaine alluviale. Quelques traversées rendent possible la liaison entre la rive gauche et la rive droite. Les villes et les villages se greffent le long de ces axes, occupant toute la largeur de la plaine pour ce qui est des villes. Tout comme la vallée de la Risle, le fond de vallée de la Charentonne est largement inondable et a peu subi les pressions foncières. Bernay (9 654 habitants en 2020, ville principale de l'Intercommunalité) s'implante en correspondance d'un élargissement de la vallée et a un rôle de nœud où convergent plusieurs routes départementales.

Les contraintes représentées par la topographie et les risques d'inondations ont toutefois poussé certaines villes à s'étendre sur le rebord du plateau et/ou de manière diffuse le long des routes, ce qui favorise l'utilisation de la voiture individuelle et grignote l'espace agricole.

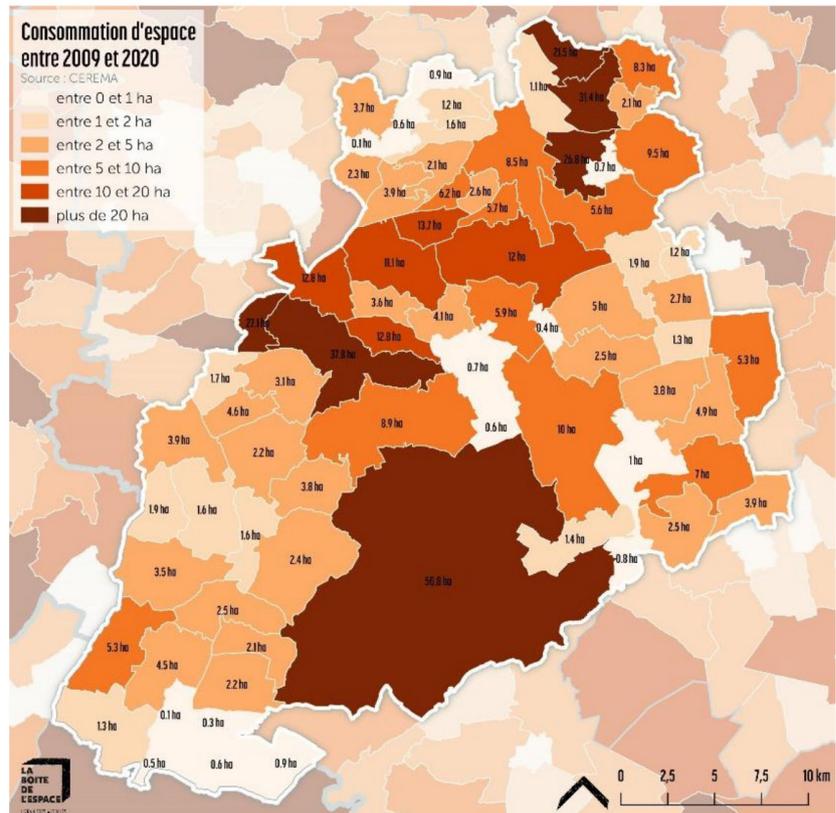
Bernay et Brionne sont les deux centralités urbaines les plus importantes de l'Intercommunalité, dont le rôle moteur est désormais conforté par leur inscription dans le programme national Petites Villes de Demain.

Bernay a aussi été labellisée en 2012 « ville d'Art et d'Histoire », grâce à ses bâtiments remarquables de différentes époques allant du Moyen-Age au XXI^e siècle (l'abbaye romane, plusieurs églises, 350 maisons à pans de bois, des hôtels particuliers de

**LOGEMENTS RÉCENTS
AU SEIN DU TERRITOIRE DE
L'INTERCOM BERNAY
TERRES DE NORMANDIE**
(Synthèse du diagnostic du SCoT)



**CONSOMMATION D'ESPACE
ENTRE 2009 ET 2020
AU SEIN DU TERRITOIRE DE
L'INTERCOM BERNAY
TERRES DE NORMANDIE**
(Synthèse du diagnostic du SCoT)



la Renaissance, un hôpital du XVIII^e siècle, la cité jardin « des Abattoirs », etc.). Le territoire de l'Intercommunalité est parsemé de joyaux architecturaux, de belles demeures, de châteaux (les châteaux d'Harcourt, de Beaumesnil, du Blanc Buisson, etc.), de jardins, de nombreuses églises et chapelles et de beaux villages de caractère (dont on peut mentionner, entre autres, celui du Bec-Hellouin avec son importante abbaye).

Un riche patrimoine industriel de différentes époques marque encore la vallée de la Risle, jalonnée sur toute sa longueur par de nombreux bâtiments, souvent d'aspect ordinaire mais présentant de nombreuses qualités, certains encore en activité, d'autres déjà valorisés et reconvertis à d'autres usages, d'autres encore en attente d'une transformation adaptée.

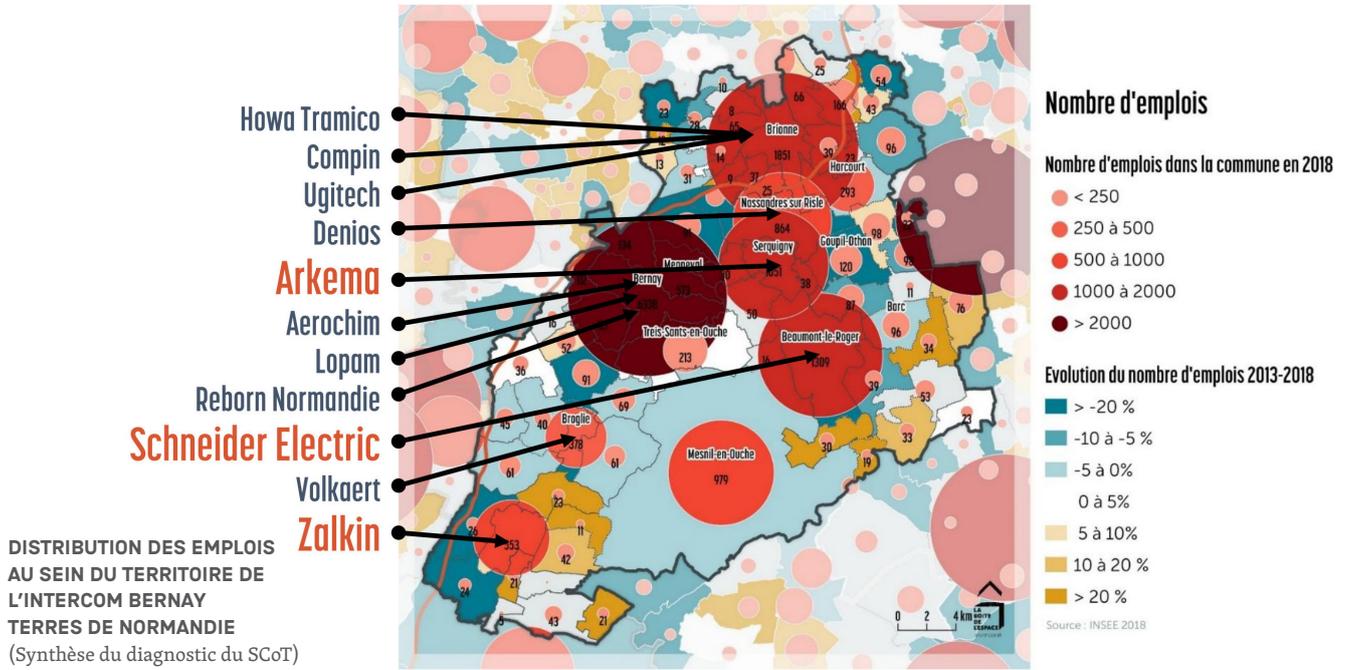
DONNÉES SOCIALES, CULTURELLES ET ÉCONOMIQUES

UN TERRITOIRE ATTRACTIF MAIS SANS PRESSION

Au cœur de la Normandie, à moins de 90km de trois agglomérations urbaines normandes (Caen, Le Havre et Rouen), le territoire de l'Intercommunalité résulte moins attractif au milieu de ces pôles plus développés, mais présente aussi des atouts en matière de stratégies résidentielles pour les ménages actifs travaillant sur place ou dans la région et souhaitant profiter d'un cadre de vie agréable et apaisé.

Durant les années 1960-1990, Bernay et Brionne ont été les moteurs du territoire, mais depuis les années 1990 la tendance s'est inversée : les nouvelles populations sont essentiellement accueillies en dehors des centres urbains consolidés et notamment (années 2000) dans la frange Est du territoire, où les jeunes ménages avec enfants sont sur-représentés, alors qu'une diminution de la population caractérise les communes principales. Cela s'est traduit en une forte progression des nouvelles constructions à l'Est qui, associée à une pression foncière faible et à un coût encore largement abordable, a privilégié les logements individuels sur des grandes parcelles en engendrant une consommation foncière importante. 68 communes sur les 75 du territoire se caractérisent par un parc de logements composé de plus de 90% de maisons individuelles, alors que les pôles urbains des fonds de vallées proposent une offre résidentielle diversifiée.

Si les communes du territoire ont connu une augmentation de population durant le deuxième après-guerre, ce phénomène a ralenti depuis 2013 avec désormais une légère baisse du nombre d'habitants. Malgré un très récent regain ponctuel de croissance, la tendance démographique montre essentiellement un solde naturel négatif et des disparités locales marquées. Parmi les habitants venus s'installer récemment dans l'Intercommunalité (principalement des retraités mais aussi des jeunes ménages recherchant le contact avec la nature), une part significative



LE SITE ARKEMA À SERQUIGNY
(Ville de Serquigny)



provient de la région parisienne ou de la métropole rouennaise, mais aussi d'autres villes normandes.

Le territoire n'échappe pas au phénomène national de vieillissement de la population, couplé localement avec une natalité faible et un solde migratoire porté par des retraités. Les ménages les plus âgés sont plus fortement représentés au sud et dans les pôles urbains de l'Intercommunalité.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET EMPLOI

Territoire traditionnellement productif, l'Intercommunalité constitue un bassin d'emploi local, notamment dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de la construction. Les emplois sont concentrés surtout à Bernay et le long de la vallée de la Risle (26% des actifs travaillent dans leur commune), bien que l'influence d'Evreux sur l'Est du territoire se soit sensiblement renforcée ces dernières années. Le territoire de l'Intercommunalité recense 24 zones d'activités économiques, réparties sur 12 communes.

Le poids de ces secteurs d'activités est toutefois en baisse au profit d'une économie de plus en plus dépendante des activités de proximité (administration, santé, commerce et services). Une progression significative de l'emploi non salarié s'observe également (près d'un emploi sur cinq sur le territoire).

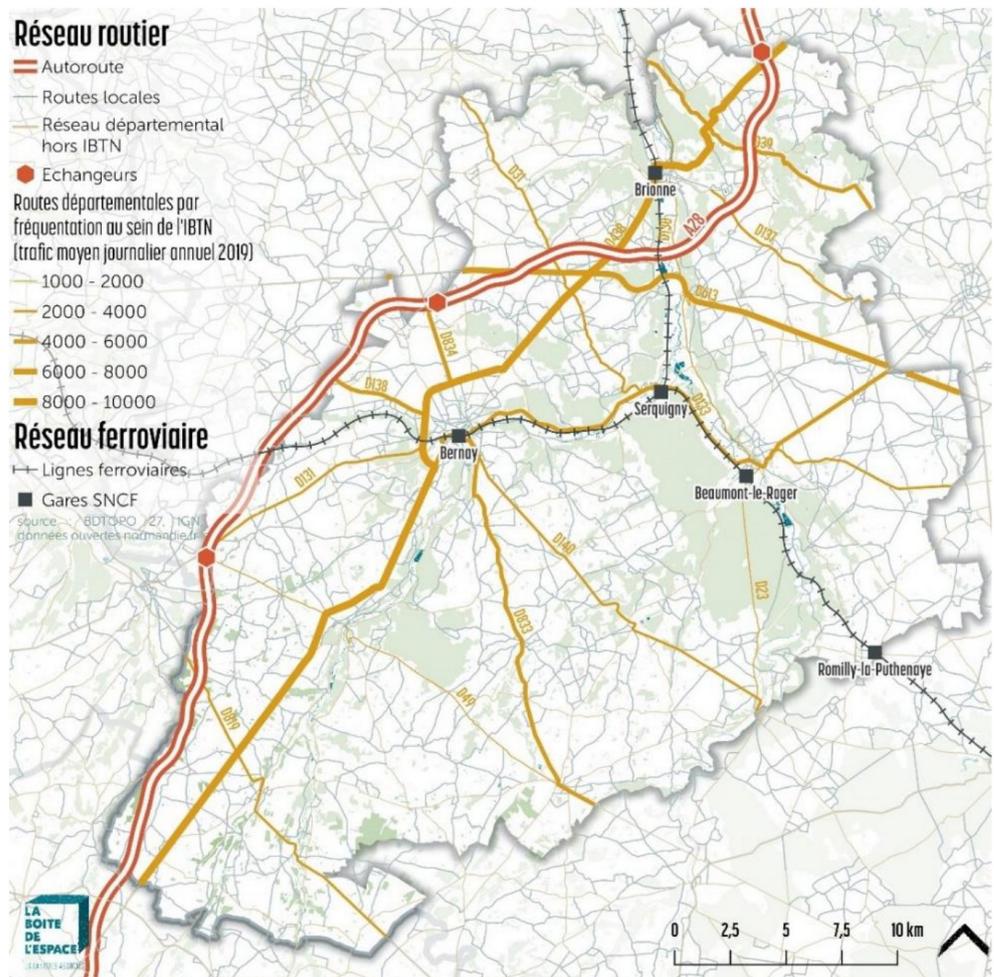
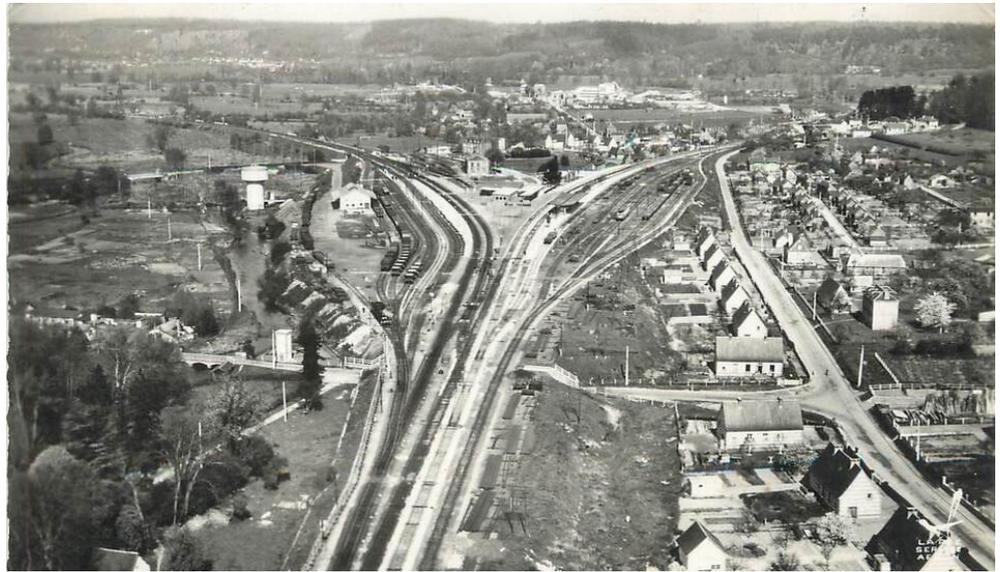
Le territoire conserve sa spécialisation industrielle forte et en croissance (notamment dans le secteur des équipements électriques), bien que les effectifs industriels restent globalement en diminution.

À l'inverse, les effectifs dans le commerce et les activités de services sont en augmentation, alors que les effectifs liés au secteur public/santé affichent la plus forte progression avec une croissance de 20% en 10 ans. En particulier, concernant la formation, le territoire de l'Intercommunalité dispose d'une offre diversifiée et complète, de la maternelle au lycée.

Si les activités commerciales et de service augmentent, elles ne sont pas également distribuées dans le territoire : la majorité des communes ne dispose pas de commerce ou service de proximité (55 sur 75) et seules 9 communes disposent d'un tissu commercial complet (comprenant un supermarché ou les commerces de base : alimentation générale, boulangerie, boucherie). Bernay, Brionne et Beaumont-le-Roger accueillent la plupart des commerces et services de l'Intercommunalité, principalement en centre-ville. Malgré une bonne maîtrise globale de l'implantation commerciale, les commerces de proximité sont concurrencés par l'augmentation des surfaces commerciales des pôles environnants ; de plus, ce sont les communes sans commerce qui accueillent la plupart des nouveaux habitants.

Enfin, sur les plateaux, la ruralité marque l'identité et les paysages locaux avec des activités qui restent économiquement importantes, malgré la progressive diminution des exploitations agricoles et des actifs employés, ainsi que de l'avancée en âge de ces derniers. Les plateaux du Lieuvin et du Pays d'Ouche accueillent principalement de l'élevage bovin, alors que le plateau du Neubourg est caractérisé par les cultures céréalières. Ce territoire se distingue également par une présence

LA BIFURCATION DES DEUX LIGNES FERROVIAIRES ROUEN-CAEN ET PARIS-CAEN À SERQUIGNY DANS UNE CARTE POSTALE ANCIENNE
(Ville de Serquigny)



RÉSEAUX ROUTIER ET FERROVIAIRE AU SEIN DU TERRITOIRE DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
(Synthèse du diagnostic du SCoT)

historique de vergers, une production très importante dans le département de l'Eure, ainsi que par l'attention à la qualité du produit (développement des exploitations labellisées – bio, AOP, IGP, label rouge). Des initiatives innovantes sont également à signaler : 1001 légumes (potager bio proposant des actions pédagogiques) et l'École des semeurs (ferme-école proposant une formation diplômante) à Beaumesnil ; une légumerie-conserverie solidaire créée dans une ancienne friche industrielle de Bernay ; la Ferme Biologique du Bec Hellouin (maraîchage bio-intensif selon les principes de la permaculture).

MOBILITÉS QUOTIDIENNES ET TOURISTIQUES

Les fréquentations des 5 gares du territoire se maintiennent d'année en année, synonyme de l'attrait du territoire, tant pour le tourisme que pour la vie quotidienne. Cependant, l'essentiel de la mobilité du quotidien est assuré par un usage individuel de la voiture. Les déplacements sont courts et l'usage de l'A28 qui longe le territoire du nord au sud-ouest reste limité.

Malgré une forte concentration de l'emploi, mais aussi une certaine proximité des communes situées le long des vallées de la Risle et de la Charentonne, les transports en commun sont quasi absents du territoire, en dehors de la ville de Bernay.

Depuis plusieurs années, le développement de voies vertes et liaisons douces s'accroît sur le territoire, bien que encore très tourné vers les déplacements touristiques et de loisirs : par exemple, sur tout le linéaire de la vallée de la Charentonne, une promenade couplée avec une piste cyclable est aménagée pour découvrir les paysages des fonds de vallées.



L'AUTOROUTE A28
TRAVERSANT LA VALLÉE DE
LA RISLE GRÂCE
À D'IMPOSANTES
INFRASTRUCTURES
(COMMUNE DE CALLEVILLE)
(Atlas des paysages de Haute-
Normandie)



**ATMOSPHÈRE PITTORISQUE À BERNAY,
VILLE-CENTRE DE L'INTERCOMMUNALITÉ**
(Intercom Bernay Terres de Normandie)

Le mot du Président

Faire appel aux architectes éclairés et tournés vers demain d'European paraît une évidence tant les problématiques d'aménagement du territoire sont au cœur des politiques publiques des collectivités, toutes strates confondues. A commencer par la nôtre.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie offre un terrain de jeu (ou d'étude) assez extraordinaire en concentrant, dans un périmètre à taille humaine, friches industrielles abandonnées, zones d'activités à repenser, entrées de ville standardisées des années 80 à (re)paysager.

Nous sommes conscients que toutes ces améliorations sont à concevoir en prenant en compte les enjeux climatiques et environnementaux qui s'imposent à nous.

Pour nous, ce terrain de jeu se transforme en enjeu.

L'enjeu étant de poursuivre un développement économique, touristique et agricole raisonné, plus respectueux de l'environnement et de ses habitants, à partir d'une expertise qui nous fait actuellement défaut.

Bénéficier du concours d'architectes European serait une occasion de se projeter concrètement dans l'avenir, de renforcer notre attractivité et d'enrichir la production de documents d'urbanisme majeurs tels que la révision en cours de notre SCoT et la réalisation d'un PLUi.

Impossible de ne pas évoquer également le dispositif Petites villes de demain (5 villes de notre Intercom ont été lauréates) dont le programme d'action a été présenté aux autorités de tutelle à l'échelle du territoire.

Deux chargés de mission ont rejoint notre Intercom et peuvent être un relai idéal d'European. L'écriture d'une ORT fixe un premier cadre mais ne reste qu'une première étape. Une deuxième étape pourrait s'entendre à travers une nouvelle étude encore plus transversale de lieux ciblés, notamment les fonds de vallée industrielle.

Les problématiques territoriales s'entrecroisent. Et il est aussi question de donner un second souffle à un patrimoine précieux et menacé.

Dans cette perspective, pouvoir bénéficier d'un suivi « à vie » par une institution de renommée internationale est une source de motivation qui explique notre candidature.

L'opportunité d'exister sur une nouvelle carte, de recevoir un coup de projecteur permettrait d'envisager l'attractivité de notre territoire sous un jour nouveau, complémentaire de ce qui est en cours d'élaboration.

Face à la raréfaction du foncier, il nous faut être ingénieux en capitalisant sur l'existant d'où notre intérêt nourri pour European.

Nicolas Gravelle, Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie



SITE DE RÉFLEXION
FR-INTERCOM_BERNAY_
TERRES_NORMANDIE-SSAPo1
(données IGN)

SITE DE RÉFLEXION

DESCRIPTION DU SITE

DES CENTRES URBAINS ET DES FRICHES INDUSTRIELLES AU FIL DE L'EAU

Le site de réflexion comprend les communes implantées dans les fonds des vallées de la Risle et de la Charentonne. S'agissant d'un territoire à l'urbanisation peu intense et diffuse, avec des centralités urbaines organisées le long des rivières, il est nécessaire de révéler et renforcer la cohérence des vallées et des liens entre les lieux de l'habiter et les lieux du partage, entre l'urbain et le rural, entre le « bas » des fonds de vallées et le « haut » des plateaux, entre le vivant humain et non humain.

Les quatre sites de projet compris dans le site de réflexion ont des caractéristiques propres, mais tous longent ou sont traversés par les rivières. Éléments structurant l'identité du territoire et véritables ressources vivantes, la Risle et la Charentonne relient les centres-bourgs et les friches, donnant au paysage et à l'environnement une place centrale dans les tissus urbains. Au-delà de certains caractères communs qui posent question aujourd'hui (partielle déprise industrielle, périurbanisation des centres-bourgs anciens, risques d'inondation des fonds de vallées), le site de réflexion est notamment identifié par les patrimoines collectifs à valoriser que sont les rivières et le bâti industriel désaffecté.

En plus de son rôle écologique, l'eau conserve la mémoire de l'histoire productive (agricole et industrielle) et sociale de ce territoire. L'utilisation de l'énergie hydraulique (mécanique puis hydroélectrique) a induit des pratiques d'entretien des rivières liées à la production (gestion des barrages et des vannages pour augmenter le débit ou éviter les inondations, faucardage obligatoire par les propriétaires des usines pour ne pas ralentir le flux de l'eau). La Risle, en effet, est encore l'une des rivières les plus équipées de France : en 2012, lors de la réalisation d'un inventaire exhaustif des ouvrages situés sur la Risle, la Charentonne et le Guiel, 12 ouvrages étaient encore utilisés pour produire de l'énergie à des fins non domestiques (revente à EDF), auxquels s'ajoutent deux moulins remis en fonction ensuite. De plus, bien que l'eau des rivières ait été longtemps cachée ou privatisée pour l'exploitation industrielle, des pratiques de loisir informelles (notamment la baignade) existaient déjà au moment où les entreprises étaient en activité ; à ce jour, la pêche de loisir et le canoë kayak sont des pratiques courantes (cette dernière seulement sur la Risle) et réglementées.



**VILLE DE BRIONNE :
LE SITE SIRET-
DELAPORTE, LA RISLE
ET LE CENTRE-VILLE**
(Ville de Brionne)



**PROJETS PARTICIPATIFS DE
LA VILLE DE BRIONNE : LES
QUATRE SAISONS DE LA FRICHE
(À GAUCHE) ET RENATURATION
DE LA FRICHE AVEC LES
ÉTUDIANTS PAYSAGISTES (À
DROITE)**
(CAUE27, Ville de Brionne)



Aussi, les friches racontent le passé de ce « district industriel » où les usines (notamment dans le domaine du textile) avaient chacune sa spécialisation et fonctionnaient en complémentarité dans une sorte d'« écosystème productif » visant - entre autre - à cofinancer du logement pour le personnel employé et à entretenir un certain esprit d'entraide. La vocation productive (agricole et industrielle) de ce territoire est encore très présente, mais à repenser au prisme des enjeux de durabilité. L'objectif est de valoriser le patrimoine industriel hérité, avec ses différents types architecturaux issus de la production industrielle d'origine et de ses évolutions, mais également d'aménager de nouveaux lieux de vie pour les habitants, les travailleurs et les touristes, à l'interface entre milieux humain et non humain.

Les espaces de nature offerts par les friches peuvent contribuer à la qualité de l'espace public et à construire une représentation positive qui peut attirer de nouveaux habitants, voire même des entreprises attentives à leur image et au bien-être de leurs employés. Aussi, des activités qui ont marqué l'économie de ce territoire (comme par exemple la transformation des produits agricoles) et les expérimentations déjà mises en œuvre dans certaines friches, suggèrent la piste de la ville fertile, nourricière et conviviale, capable de produire et faire partager des aliments sains, goûteux, bio, variés, locaux et de saison.

PROJETS CONNEXES EN COURS

Des démarches de planification territoriale sont en cours sur le territoire de l'Intercommunalité (SCoT, PLUi, convention d'Opération de revitalisation de territoire). L'élaboration et/ou la mise en œuvre opérationnelle de ces documents stratégiques pourront d'ailleurs s'appuyer sur des études complémentaires commanditées aux équipes lauréates d'European.

La Ville de Brionne, initiatrice de la participation au concours, s'est engagée depuis plus de 10 ans dans la réhabilitation du centre-ville et dans la reconquête de ses friches urbaines afin de favoriser l'attractivité de la commune. Elle a déjà mené des expérimentations in-situ et des actions culturelles ou d'urbanisme transitoire visant à alimenter une vision prospective :

- depuis 2016, dans le cadre de l'atelier de recherche-action « Vallées habitées » porté par le CAUE de l'Eure, plusieurs ateliers réalisés avec des étudiants ingénieurs, paysagistes et architectes visant à mettre en œuvre des actions de transition énergétique et écologique en milieu rural (et notamment la renaturation du site de la friche Siret-Delaporte) ;
- résidence artistique avec ateliers participatifs « Les quatre saisons de la friche » animée par le collectif Dinoludus et projet « Sentier des arts » ;
- plusieurs interventions récentes sur l'aménagement du centre-ville ;
- réhabilitation d'une friche en centre-ville en cours (friche de la S.I.M, ancienne société industrielle de manutention) : résidence senior, deux commerces, épicerie solidaire, aménagement d'espaces de nature le long de la Risle en continuité avec la trame verte et bleue ;



SITE DE PROJET 1 - BRIONNE
FR-INTERCOM_BERNAY_
TERRES_NORMANDIE-PS1-P19
ET P16



- étude en cours pour la création d'un pôle multimodal autour de la gare ;
- étude en cours pour la restauration et valorisation de l'église Saint-Martin et la chapelle Notre-Dame.

En termes de réhabilitation des friches industrielles au sein du site de réflexion, une démarche remarquable et déjà bien avancée est portée par l'association Ateliers InSitu, qui a installée un tiers-lieu artisanal dans la commune de Fontaine-l'Abbé.

ATTENDUS POUR LE SITE DE RÉFLEXION : ARTICULER VILLE PRODUCTIVE ET VILLE VIVANTE

Il est attendu que les candidats élaborent une stratégie spatialisée cohérente à l'échelle du site de réflexion. Cette stratégie contribuera à révéler l'important potentiel d'attractivité et de développement de ces vallées en s'appuyant sur la réhabilitation des espaces délaissés par la production et sur la mise en valeur des interfaces vivantes avec les paysages naturels.

La stratégie pourra s'appuyer - entre autre - sur la trame verte et bleue des vallées pour imaginer de nouvelles manières d'habiter ce territoire. Comment laisser les rivières reprendre leur place dans l'écosystème urbain afin de (ré)apprendre à vivre avec l'eau, ses qualités et ses risques ? Comment faire redécouvrir aux habitants la beauté et les plaisirs de l'eau en leur offrant la possibilité d'accéder au moins ponctuellement aux berges (essentiellement privatisées) ? Comment utiliser l'eau pour compenser les impacts des changements climatiques, accompagner le désir de nature et favoriser le bien-être (physique et psychique) en ville ? Comment conserver la biodiversité spécifique qui a pu se développer dans les espaces abandonnés par l'Homme et en tirer parti pour renouveler la ville ?

Il conviendra, par ailleurs, d'inscrire le renouveau des espaces vacants des friches dans l'histoire longue de la transformation du territoire, où l'alternance de phases « productives » et de temps de « pause » permet la réflexion collective et l'expérimentation de nouveaux usages et formes spatiales. Comment réinventer les centres-bourgs du fond de vallée à partir de ces opportunités ? Quelles alternatives à la périurbanisation peut-on imaginer pour ce territoire et avec quelles qualités de l'habiter ? Comment valoriser au mieux la ressource sol et en préserver les services écosystémiques et culturels rendus à la ville, afin de rendre celle-ci plus résiliente aux changements climatiques et aux bouleversements socio-économiques qui impactent les territoires ? Comment concevoir de nouveaux espaces publics, équipements, activités (économiques, de service, de loisirs, etc.) porteurs de vie sociale et d'urbanité ? Comment valoriser l'accessibilité ferroviaire et encourager davantage les mobilités douces au sein de ce réseau de lieux de proximité ?
Chaque équipe est donc censée :



**SITE DE PROJET 2 –
NASSANDRES SUR- RISLE**
FR-INTERCOM_BERNAY_
TERRES_NORMANDIE-PS2-
AP01 ET AP05



- développer une stratégie générale à l'échelle du site de réflexion (voire au-delà), en traitant notamment les liens et les complémentarités entre les quatre sites de projet proposés plus bas ;
- détailler ensuite des propositions pour les sites de projet : dans l'esprit du concours d'idées, les équipes ont la possibilité d'en retenir un ou plusieurs et, suivant la stratégie établie, de justifier d'un niveau de détail plus ou moins approfondi sur les différents sites de projet.



SITE DE PROJET 3 - SERQUIGNY
FR-INTERCOM_BERNAY_
TERRES_NORMANDIE-PS3-
P12 ET P17



SITE DE PROJET 4 - FONTAINE-L'ABBÉ
FR-INTERCOM_BERNAY_
TERRES_NORMANDIE-PS4-
AP03 ET AP04

SITE(S) DE PROJET

LES FRICHES, DES « MICRO-TERRITOIRES » À RÉINVENTER

Les quatre sites de projet proposés au concours constituent des échantillons significatifs de l'histoire industrielle et sociale des vallées de la Risle et de la Charentonne, dont le futur reste à inventer. La dimension symbolique de ces friches industrielles est forte, directement liée aux bouleversements et aux ruptures d'ordre économique, social et technologique qui ont mené à la désaffectation de ces activités ancrées dans le territoire. Heureusement, ici la fermeture des activités productives n'a pas été trop douloureuse grâce à des plans de sauvegarde de l'emploi. En même temps, inscrire le moment de rupture dans le cycle régénératif continu qui caractérise la transformation de la ville et du territoire permet de mettre en évidence tout le potentiel que ces sites représentent.

Bien que les quatre sites de projet aient des dimensions variables, tous comportent des surfaces – bâties et non bâties – considérables, notamment à l'égard de la faible densité de population de l'Intercommunalité. Chaque friche constitue un petit monde en soi, avec sa géographie (comprenant des espaces naturels, des portions de rivières, des constructions, ...) et son histoire où plusieurs activités se sont déjà succédé. La mise en relation de ces friches doit permettre de les appréhender de manière plus large pour envisager leur régénération, afin de concilier leur passé et leur devenir. L'objectif est de dépasser l'ère industrielle à proprement parler et d'initier celle de la coopération citoyenne, où des communautés s'organisant en réseau peuvent imaginer de nouveaux modèles de développement local. Cela représente aussi une opportunité pour prolonger des processus participatifs, afin d'attirer plus de jeunes ménages souhaitant s'investir dans le territoire et renforcer le lien entre les différentes générations d'habitants.

La transformation architecturale des friches n'a pas seulement vocation à mieux utiliser le foncier pour des productions ou des services économiquement plus dynamiques et aux impacts socio-économiques positifs sur le territoire, mais aussi à prendre soin de la ville, du paysage, de la population, de la mémoire collective, etc. Il s'agit de préserver cette mémoire mais aussi de se positionner quant à la forme d'une architecture qui se veut à la fois responsable et ambitieuse.

Au sein d'une démarche « circulaire » et énergétiquement sobre de l'aménagement du territoire (Grisot, 2020), il est nécessaire de questionner l'acte de transformation en soi. Comment préserver l'énergie grise de l'existant et produire localement

des énergies plus durables (par exemple hydroélectrique) ? Peut-on prendre en compte dès la conception la réversibilité des transformations pour garantir la même flexibilité d'origine du bâti industriel, qui a permis plusieurs évolutions dans le temps long ?

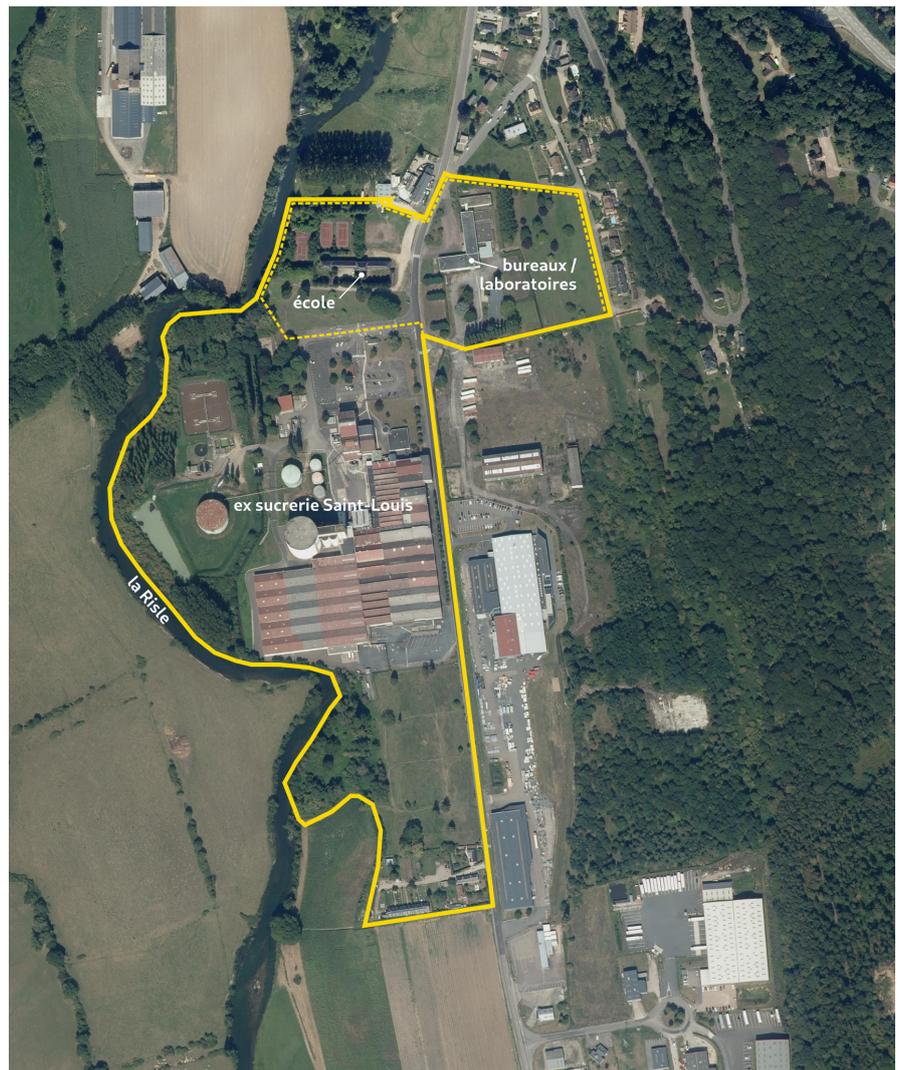
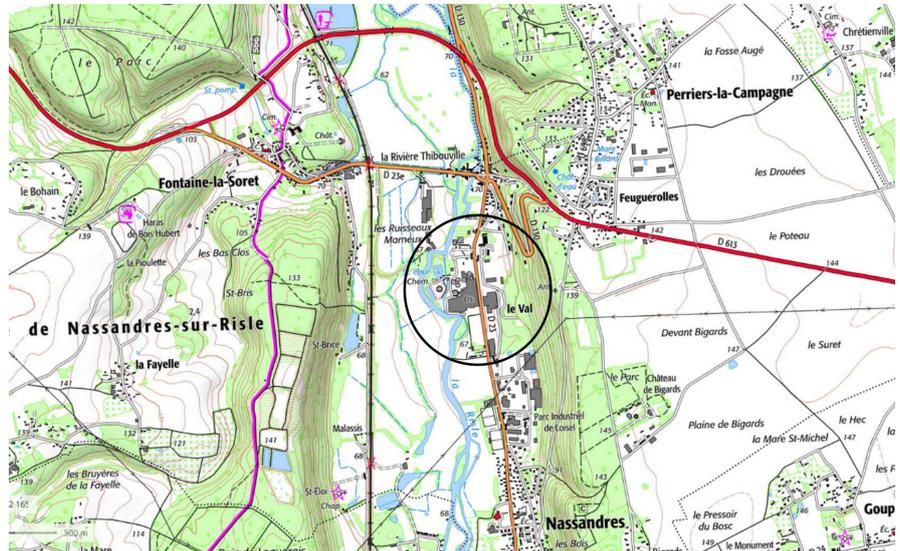
Les sites proposés au concours diffèrent pour ce qui est de leur taille et époque de construction, des activités accueillies et des qualités spatiales qui en découlent, de leur état de conservation, etc. Comment prendre en compte les spécificités de l'existant et profiter du déjà-là pour imaginer des articulations entre la ville productive et la ville vivante ? Comment produire des espaces « performants » (protection des usagers, qualités spatiales et d'usage, ...) à un coût raisonnable, tant pour ce qui est de la transformation de ce patrimoine que de sa gestion durable (entretien, chauffage, intensité des usages, ...) ? Quelles étapes d'interventions envisager en fonction des possibilités budgétaires des acteurs locaux ? Comment adapter le programme architectural au potentiel spatial existant (volumes, lumières, organisation des espaces, porosités intérieur/extérieur, matériaux, microclimat, caractéristiques structurelles, ...) ? Comment prendre soin de l'espace bâti, en le ré-interprétant pour conserver les mémoires individuelles et collectives qui se sont stratifiées dans ces lieux ? Comment tirer parti du « gigantisme » de ce patrimoine bâti, qui est en relation directe avec les échelles du paysage et du territoire, afin d'articuler les « micro-territoires » des friches avec les espaces urbains de proximité ? Quelles nouvelles « greffes » peut-on éventuellement concevoir pour compléter les usages de l'existant, tout en conservant des espaces suffisants pour l'épanouissement de la nature ?

LA FRICHE SIRET-DELAPORTE À BRIONNE

Située à 50 km de Rouen et à 60 km du Havre et dotée d'une gare ferroviaire, la commune de Brionne (4 199 habitants en 2019) est le 3^e pôle urbain de l'Intercommunalité et joue un rôle de centralité locale du fait de son offre en équipements, commerces et services. Ses atouts paysagers lui confèrent un potentiel intéressant pour renforcer une activité touristique et de loisirs déjà bien développée. La Ville est engagée dans la réhabilitation de ses friches en centre-ville. Parmi celles-ci, la friche Siret-Delaporte, ancienne industrie textile puis de transports et désormais acquise par la Ville, est située sur une île de la Risle au cœur de la ville. Cette friche d'environ 2 hectares présente un fort potentiel pour étendre le centre-ville tout en valorisant le milieu naturel de la rivière et le patrimoine industriel et hydraulique, ainsi que les liaisons douces aux échelles locale et supra-locale.

Attendus pour le projet :

1. Repenser l'accessibilité du site. Le site est actuellement accessible seulement par un pont donnant sur la rue Lemarrois. Il est envisagé de créer un passage sur la Risle pour relier la rue de Campigny à la friche Siret-Delaporte (contribuant ainsi à désenclaver par le sud le site et également à étendre le centre-ville), ainsi qu'un nouveau tracé de la véloroute en berges de rivière et une liaison avec l'île située de



SITE 2 - NASSANDRES-SURRISLE
FR-INTERCOM_BERNAY_
TERRES_NORMANDIE-PS2-APo
(www.geoportail.gouv.fr)

l'autre côté de la route de Rouen.

2. Intégrer le site dans un réseau d'espaces naturels. Il est nécessaire de mettre en valeur les espaces ouverts (les berges de la Risle et sa ripisylve, la prairie sèche, l'île au niveau de l'ouvrage hydraulique), éventuellement par leur renaturation, et d'améliorer la perception de la ville en requalifiant les espaces dégradés le long de la route départementale D438 au nord. Il est possible de prolonger la réflexion en prenant en compte l'île dans son unité géographique.

3. Intégrer le site dans le centre-ville et en valoriser l'identité et le patrimoine industriel par le projet architectural, urbain et paysager.

4. Prévoir une programmation mixte. Il est nécessaire de concevoir un mix d'usages adapté au site, visant à l'habiter de manière résiliente, sans limitation de programme (équipements, commerces, logement, ...), et de repenser les relations avec le site productif à l'ouest (entreprise métallurgique Ugitech). Il est possible de réutiliser l'un des bâtiments pour y installer un équipement sportif.

5. Imaginer un processus de transformation durable prenant en considération les étapes de transition et de réalisation, ainsi que les apports d'une possible participation citoyenne.

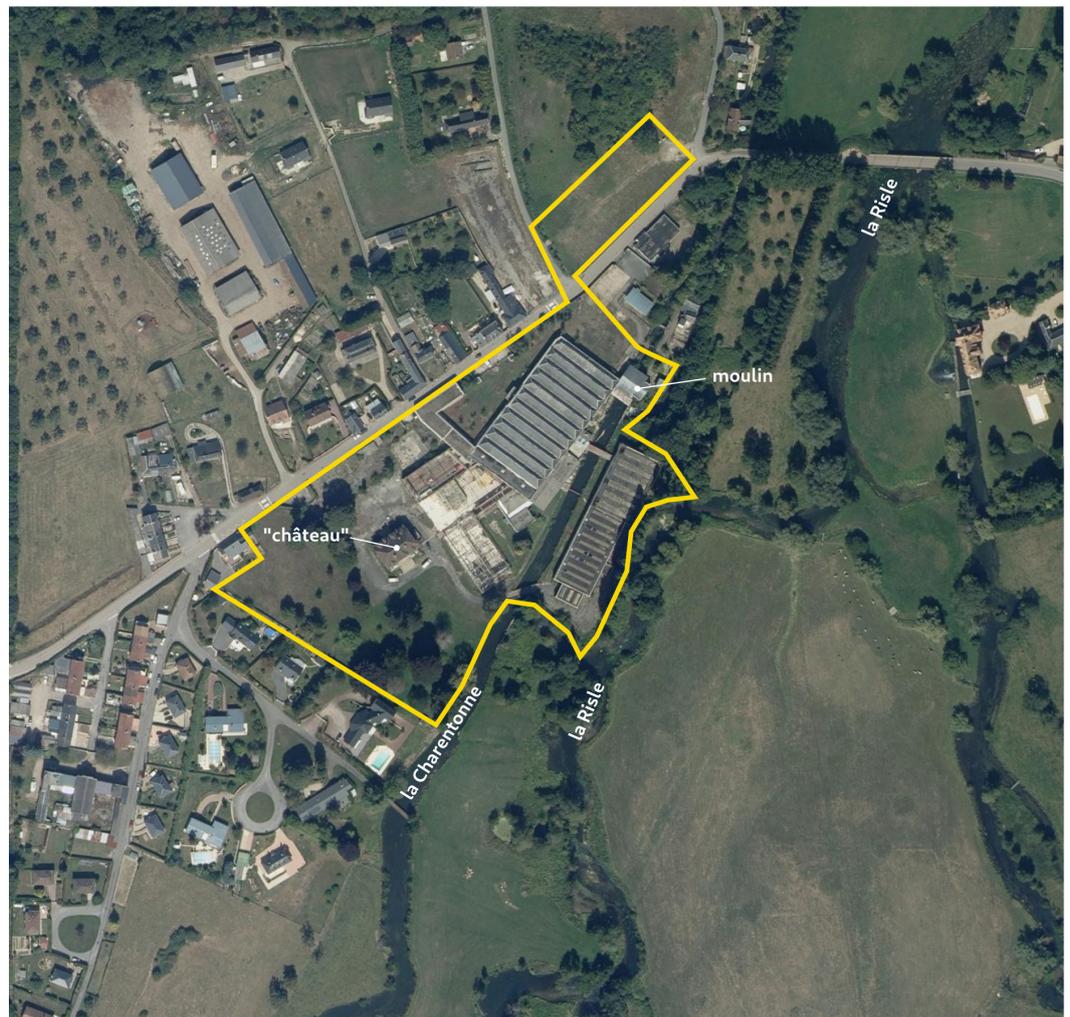
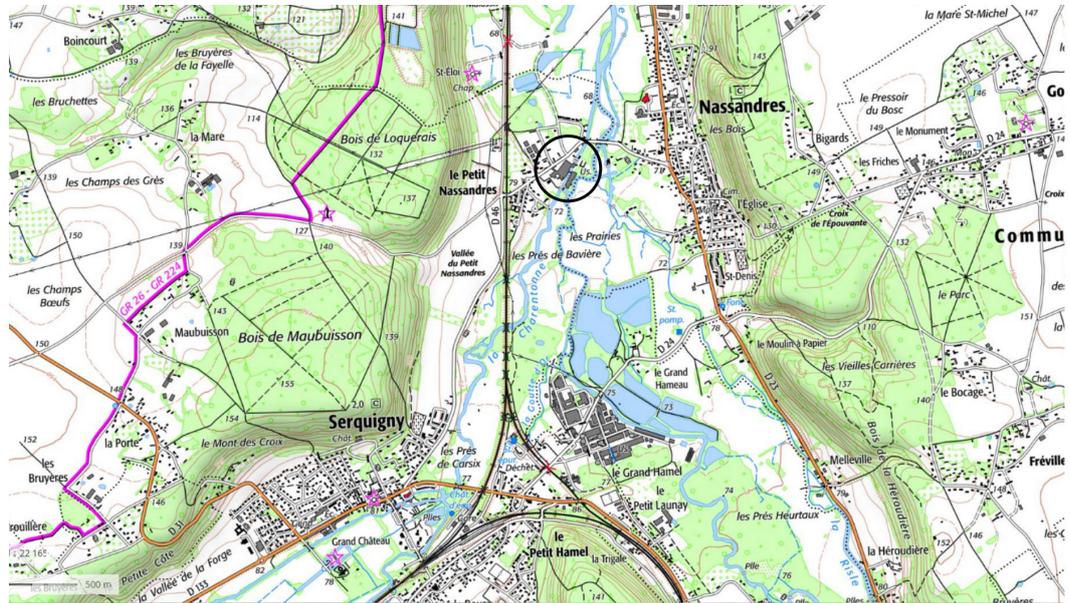
LA FRICHE DE LA SUCRERIE SAINT-LOUIS À NASSANDRES-SUR-RISLE

Commune nouvelle née en 2017 suite à la fusion de quatre communes, Nassandres-sur-Risle (2406 habitants en 2019) est la 5e ville par nombre d'habitants au sein de l'Intercommunalité. La ville abrite la friche de la sucrerie Saint-Louis, fermée en 2021 après 150 ans d'activité. L'entreprise était très ancrée dans le territoire communal et plusieurs générations d'habitants y ont travaillé (jusqu'à 800 employés environ, notamment des hommes). La betterave sucrière provenait du plateau du Neubourg (mais aussi de plus loin, via la voie ferrée), où une grande plateforme était réservée au dépôt de la matière première qui ensuite était acheminée vers l'usine grâce à un funiculaire, puis à un tapis roulant installés sur le coteau dans les dernières années de réception des betteraves vers les années 1980-1990. La raffinerie a fonctionné pendant environ 30 ans avec du sucre provenant de l'usine « Saint Louis » située à Cagny, près de Caen.

Début 2023, ce site d'environ 17 ha a trouvé un repreneur, la société d'investissement Samfi Invest, qui souhaite relancer une activité industrielle et/ou artisanale, bien qu'il ne sera pas possible de redémarrer la production de sucre (selon le contrat de vente du site, tous les matériels spécifiques doivent être démantelés). Le nouveau propriétaire est investi dans la démarche European dans le cadre d'un partenariat public/privé.

Attendus pour le projet :

1. Imaginer le devenir du site à deux échelles spatiales et temporelles. Il s'agit de concevoir un projet de réaménagement du secteur nord (comprenant l'ancienne école communale et des bâtiments de bureaux et laboratoires appartenant à l'entreprise) qui pourrait être porté dans le cadre d'un partenariat public/



SITE 3 - SERQUIGNY
FR-INTERCOM_BERNAY_
TERRES_NORMANDIE-PS2-
APO
(www.geoportail.gouv.fr)

privé entre la Ville et le propriétaire, tout en l'articulant à une préfiguration de transformation du site productif et de son intégration territoriale sur le long terme.

2. Structurer les espaces publics en valorisant les espaces naturels et la relation à l'eau et au paysage, tout en travaillant les interfaces et les espaces-tampon entre les usages publics et les usages productifs.
3. Concevoir la réutilisation du bâti existant (école, bureaux, laboratoires), en bon état de conservation.
4. Imaginer l'évolution de la parcelle vide à l'Est, qui pourrait se concrétiser en une opération exemplaire de logements pour compléter l'offre résidentielle de la commune, mais aussi en d'autres types de programmes complémentaires au site productif.

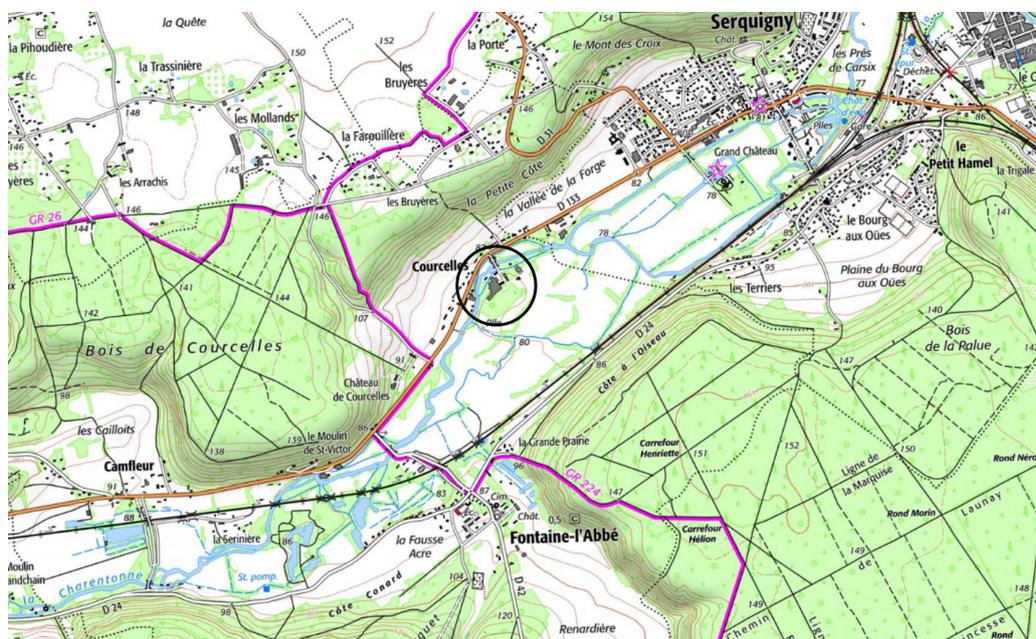
LA FRICHE DU PETIT NASSANDRES À SERQUIGNY

Distante d'une dizaine de kilomètres de Bernay dans la direction d'Evreux et dotée d'une importante gare ferroviaire (nœud ferroviaire des lignes Caen-Paris et Caen-Rouen), la commune de Serquigny (1 852 habitants en 2019, 6e ville par nombre d'habitants au sein de l'Intercommunalité) est constituée de deux parties distinctes : le plateau, vaste espace à vocation agricole, entrecoupé de bois et de quelques secteurs pavillonnaires ; la vallée, au centre de laquelle coule la Charentonne jusqu'à sa confluence avec la Risle au niveau du hameau du Petit Nassandres. C'est dans les fonds de vallées que se sont successivement développées les activités industrielles, des filatures du XIXe siècle jusqu'à l'implantation plus récente du centre de recherches Arkema, adossé au site de production industriel, premier centre de recherche du groupe chimique Français caractérisé par le développement de matières premières biosourcée à fortes valeurs ajoutées (ex Elf Atochem).

Le site de projet est situé dans le hameau du Petit Nassandres. Il s'agit d'un très grand terrain à la confluence de la Charentonne et de la Risle, où plusieurs activités se sont installées au fil des siècles : un moulin (repéré dans la carte de Cassini), une filature (XIXe siècle) et une entreprise de produits para-chirurgicaux (XXe siècle) qui a employé jusqu'à 600 personnes (principalement des femmes). Un ancien château était aussi présent sur le site, détruit par les allemands en 1944 et reconstruit sous une autre forme en 1950 dans le cadre des dommages de guerre : aujourd'hui cette grande maison est occupée partiellement et a vocation à devenir la résidence principale du propriétaire (privé) des lieux. Les ateliers sont actuellement investis par le propriétaire qui y a transféré son activité de menuiserie (existante depuis 1966 et spécialisée en restauration de monuments historiques) et a démarré des opérations de démolition. L'état du bâti existant, datant d'époques différentes, est très variable. Le site n'est pas soumis à des prescriptions particulières concernant le risque d'inondations, la topographie étant favorable à l'évacuation rapide de l'eau vers les prairies s'étendant à l'Est de la parcelle.

Attendus pour le projet :

1. Spatialiser une réflexion prospective sur le site, tout en suggérant des possibles modes de coopération public/privé. La préfiguration peut envisager un redécoupage du parcellaire et une cession d'une partie du foncier et/ou du bâti à la Ville pour



SITE 4 - FONTAINE-L'ABBÉ
FR-INTERCOM_BERNAY_
TERRES_NORMANDIE-PS4-
APo
(www.geoportail.gouv.fr)

des équipements et/ou des espaces publics, pouvant aussi garantir un accès aux berges. La priorité du propriétaire est de rendre au site sa vocation industrielle ou artisanale et de retrouver les modes de production d'énergies hydrauliques. Des usages complémentaires (dont logements) peuvent être imaginés, tout en travaillant les transitions entre espaces privés et publics, entre activités productives et autres usages.

2. Valoriser le bâti existant, en tenant compte à la fois de sa valeur de patrimoine industriel et de son état de conservation, en prolongeant les usages aussi vers les espaces extérieurs.

3. Imaginer une opération « pionnière » sur une partie du site s'y prêtant et pouvant initier la coopération entre la Ville et le propriétaire du site.

LA FRICHE DE COURCELLES À FONTAINE-L'ABBÉ

La Friche industrielle de Courcelles, située dans la commune de Fontaine-l'Abbé (557 habitants en 2022), a eu plusieurs vies : filature, ébénisterie industrielle et construction d'avions de voltige. L'activité industrielle y a cessé depuis une dizaine d'années, mais une nouvelle vocation a émergé pendant la crise sanitaire. La friche est désormais investie par l'association Ateliers InSitu, qui porte un projet de tiers-lieu hybride en milieu rural. Le projet « Les nouvelles coordonnées » vise à mutualiser des espaces de travail artisanal, mais aussi à expérimenter de nouvelles formes de transmission, partage et convivialité avec la population locale.

Les activités artistiques et artisanales, tant analogiques que numériques, y ont une place prépondérante (FabLab en cours de montage, labo LowTech, construction de décors et ressourcerie pour les métiers du spectacle, ...), complétées par des activités de conception (atelier d'architecture, coworking, ...) et culturelles (résidences d'artistes, chantiers participatifs, activités de formation, accueil de stagiaires de la filière métiers du spectacle du Lycée de Brionne, ...) qui se prolongent aussi dans le jardin. Aujourd'hui 12 artisans travaillent quotidiennement sur le site, mais leur nombre est amené à se développer compte tenu des espaces disponibles, des loyers modérés et surtout de la mutualisation des coûts.

Attendus pour le projet :

1. Concevoir un projet innovant de réhabilitation du bâtiment inoccupé. Si 70% de l'existant accueille déjà des activités diversifiées, il reste à rénover un grand bâtiment R+3 (550 m² par niveau). Le projet pourrait être conçu comme un prototype de transformation de bâtiments en friche avec des techniques low-tech. Il est possible d'intégrer la réhabilitation d'un vieux moulin.

2. Proposer un programme complémentaire aux usages déjà accueillis sur le site, en développant les activités existantes et/ou envisagées, à l'intérieur comme à l'extérieur, en réponse à la demande potentielle provenant du territoire (espaces pour les associations locales qui ne disposent pas de moyens techniques et humains pour assurer leurs événements - concerts, projections, festivals), mais aussi des nouveaux usages.

3. Proposer un processus partenarial et/ou participatif de conception et/ou mise en œuvre du projet.

LISTES DES DOCUMENTS EN TÉLÉCHARGEMENT

AGGLOMÉRATION - ÉCHELLE TERRITORIALE

FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-C-AP1.jpg
- Photo aérienne de l'intercommunalité
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-C-M1.dxf
- Plan de l'intercommunalité
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-C-M1.pdf
- Plan de l'intercommunalité

SITE D'ÉTUDE - ÉCHELLE URBAINE

FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-SS-AP1.jpg
- Photo aérienne du site de réflexion
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-SS-M1.dxf
- Plan du site de réflexion
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-SS-M1.pdf
- Plan du site de réflexion

SITE DE PROJET - ÉCHELLE ARCHITECTURALE

Site de projet N°1 – Brionne

FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS1-AP01 à AP03.jpg
- photos semi aériennes du site de projet n°1
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS1-P01 à P60.jpg
- photos terrestres du site de projet n°1
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS1-M1.dxf
- Plan de la commune de Brionne
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS1-M1.pdf
- Plan de la commune de Brionne
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS1-M2.dxf
- Plan du site de projet n°1
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS1-M2.pdf
- Plan du site de projet n°1
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS1-M3.pdf
- Plan cadastral du site de projet n°1

Site de projet N°2 – Nassandres-sur-Risle

FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS2-AP01 à AP05.jpg
- photos semi aériennes du site de projet n°2
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS2-P01 à P22.jpg
- photos terrestres du site de projet n°2
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS2-M1.dxf
- Plan de la commune de Nassandres-sur-Risle
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS2-M1.pdf
- Plan de la commune de Nassandres-sur-Risle
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS2-M2.dxf
- Plan du site de projet n°2
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS2-M2.pdf

- Plan du site de projet n°2
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS2-M3.pdf
Plan cadastral du site de projet n°2

Site de projet N°3 – Serquigny

FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS3-AP01 à xx.jpg
- photos semi aériennes du site de projet n°3
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS3-P01 à P41.jpg
- photos terrestres du site de projet n°3
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS3-M1.dxf
- Plan de la commune de Serquigny
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS3-M1.pdf
- Plan de la commune de Serquigny
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS3-M2.dxf
- Plan du site de projet n°3
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS3-M2.pdf
- Plan du site de projet n°3
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS3-M3.pdf
- Plan cadastral du site de projet n°3

Site de projet N°4 – Fontaine-L'Abbé

FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS4-AP01 à AP14.jpg
- photos semi aériennes du site de projet n°4
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS4-P01 à P10.jpg
- photos terrestres du site de projet n°4
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS4-M1.dxf
- Plan de la commune de Fontaine-L'Abbé
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS4-M1.pdf
- Plan de la commune de Fontaine-L'Abbé
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS4-M2.dxf
- Plan du site de projet n°4
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS4-M2.pdf
- Plan du site de projet n°4
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS4-M3.pdf
- Plan cadastral du site de projet n°4
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS4-M4.pdf
- Plan du bâti du site de projet n°4
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS4-M4.dxf
- Plan du bâti du site de projet n°4

ANNEXES

FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-SS-A01.pdf
- Atlas des paysages de Haute Normandie (extraits)
FR-BERNAY_TERRES_NORMANDIE-PS4-A01.pdf
- Informations complémentaires sur le site de projet n°4

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	p. 3
LE THÈME : VILLES VIVANTES	p. 5
LA RELATION AU THÈME	p. 9
Les enjeux du site au regard du thème	
Les attentes spécifiques de la ville et de ses partenaires	
CONTEXTE	p. 17
Territoire, géographie et paysage	
Patrimoine architectural et urbain	
Données sociales, culturelles et économiques	
Mot du président	
SITE DE RÉFLEXION	p. 33
Description du site	
Projets connexes en cours	
Attendus pour le sites de réflexion : articuler ville productive et ville vivante	
SITE DE PROJET	p. 41
Les friches, «micro-territoires» à réinventer	
Description des sites	
Attendus, orientations programmatiques ou attentes de propositions d’usages	
LISTES DES DOCUMENTS EN TÉLÉCHARGEMENT	p. 50

E U R
P A O
N ^{FR}

